



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 juin 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. MELOTTE et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 24 juin 2011

Publié le 1er juillet 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 20

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Philippe GUYARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER		M. Gilles TRAHARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Alain MILLOT	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Gilles TRAHARD
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Christine DURNERIN	M. Michel JULIEN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
Mlle Stéphanie MODDE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Michel ROTGER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Hélène ROY
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre-Olivier LEFEVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Rapport d'activité 2010 du délégataire du crématorium**

Conformément aux articles L 1411-3 et 1413-1 du CGCT, le délégataire doit remettre, au plus tard le 1er juin de l'année suivante, les documents d'information concernant l'exploitation du crématorium pendant l'année écoulée.

Le rapport d'activité du crématorium se compose d'un bilan des conditions d'exécution du service délégué, des données statistiques générales et du crématorium, des données financières et d'un point sur la qualité du service. Il est joint en annexe au présent rapport.

Le nombre de crémations pour 2010 a été de 1 783 (dont 23 Pièces Anatomiques) soit une augmentation de 5,45 % par rapport à 2009.

L'activité a oscillé entre 123 (mai) et 175 (décembre) crémations par mois, les crémations proviennent de pompes funèbres situées dans l'agglomération dijonnaise à 51,50%

Destination des cendres

62% sont remises à la famille

5% sont inhumées sur les différents sites cinéraires du cimetière

18% sont dispersées sur les différents sites existants sur le cimetière

15% restent en dépôt au crématorium (pour une durée de 12 mois maximum)

Qualité du service

Les mouvements de personnel : une démission en décembre 2010.

Le 20 novembre 2010 une journée du « Temps de mémoire » a été organisée pour apporter une aide aux familles endeuillées.

Données financières

Produits d'exploitation 735 007 €

Charges d'exploitation 606 288 €

Impôts sur les sociétés 42 907 €

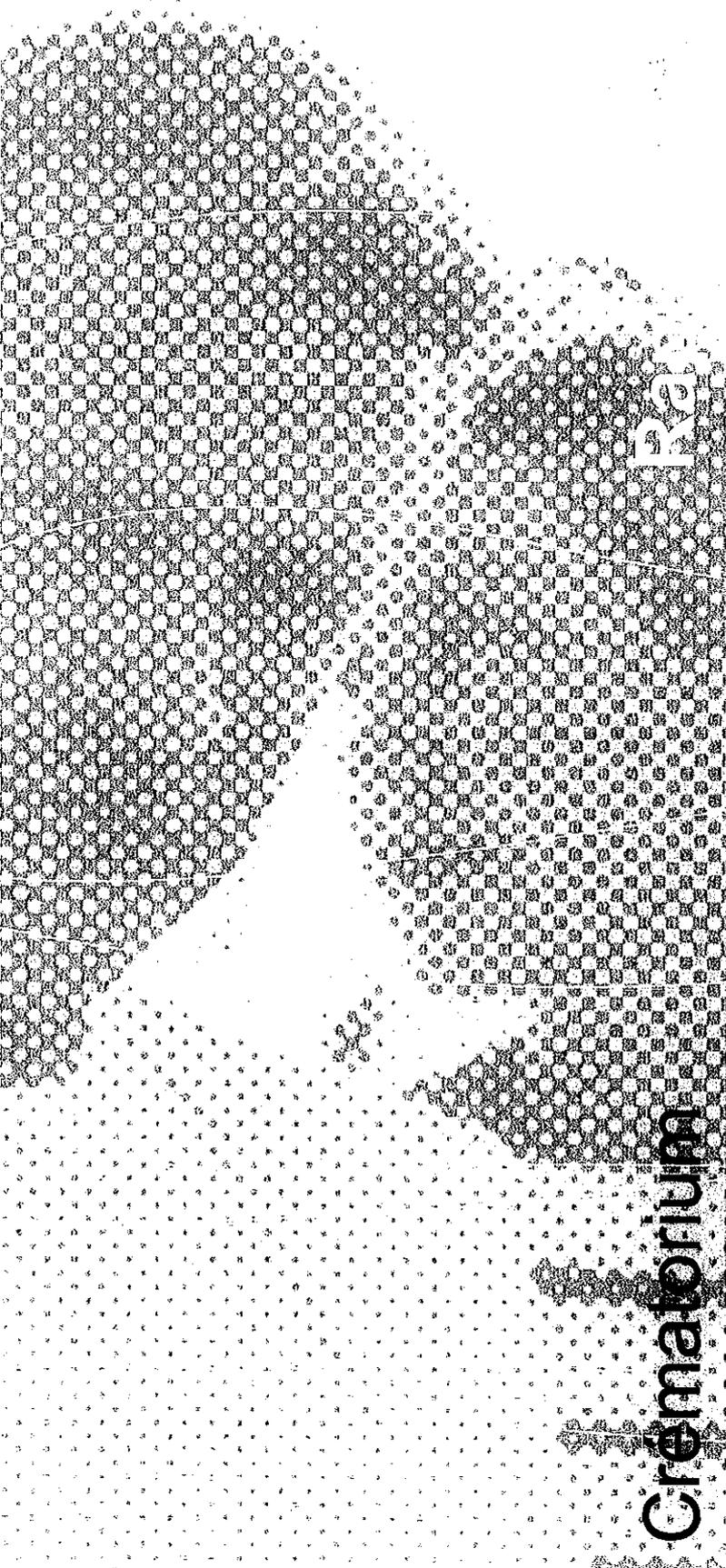
Résultat net 85 813 €

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a pris connaissance de ce rapport lors de sa réunion du 21 juin 2011,

Vu l'avis de la commission et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre acte** de la présentation de ce rapport par Monsieur le Président.



Crématorium

du **GRAND DIJON**

Paris

2010

CGD



Présentation de l'exercice

L'exercice 2010 s'est déroulé sans incident et sans interruption notable du service public. La satisfaction des familles est toujours forte à la vue des remarques laissées sur le cahier d'appréciations, à disposition dans le hall d'accueil.

L'activité du crématorium progresse de plus de 6%, passant de 1 687 crémations en 2009 à 1 783 crémations en 2010.

En tant que délégataire du Grand Dijon, la société Crématorium du Grand Dijon et sa direction ont impulsé au crématorium en 2010 une dynamique nouvelle. Les principaux axes en sont :

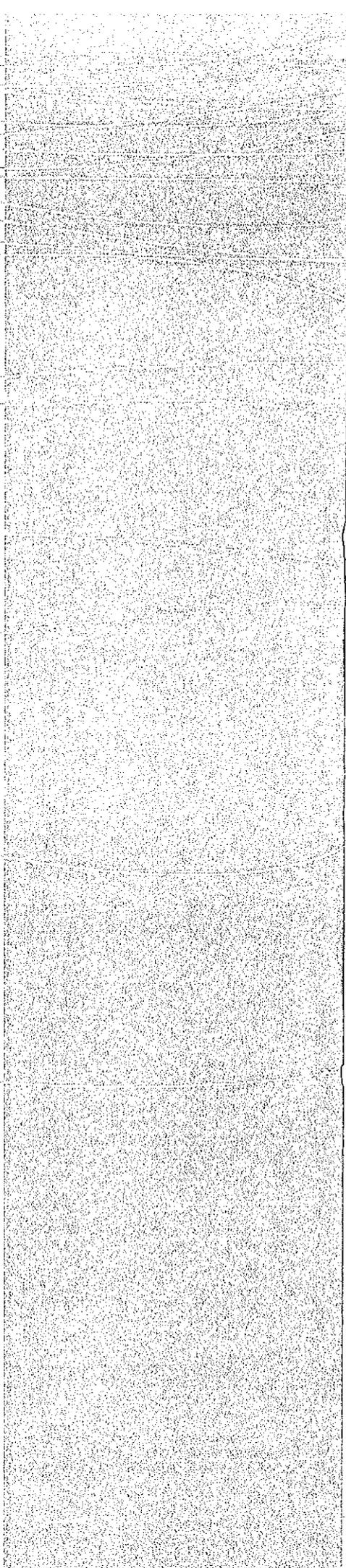
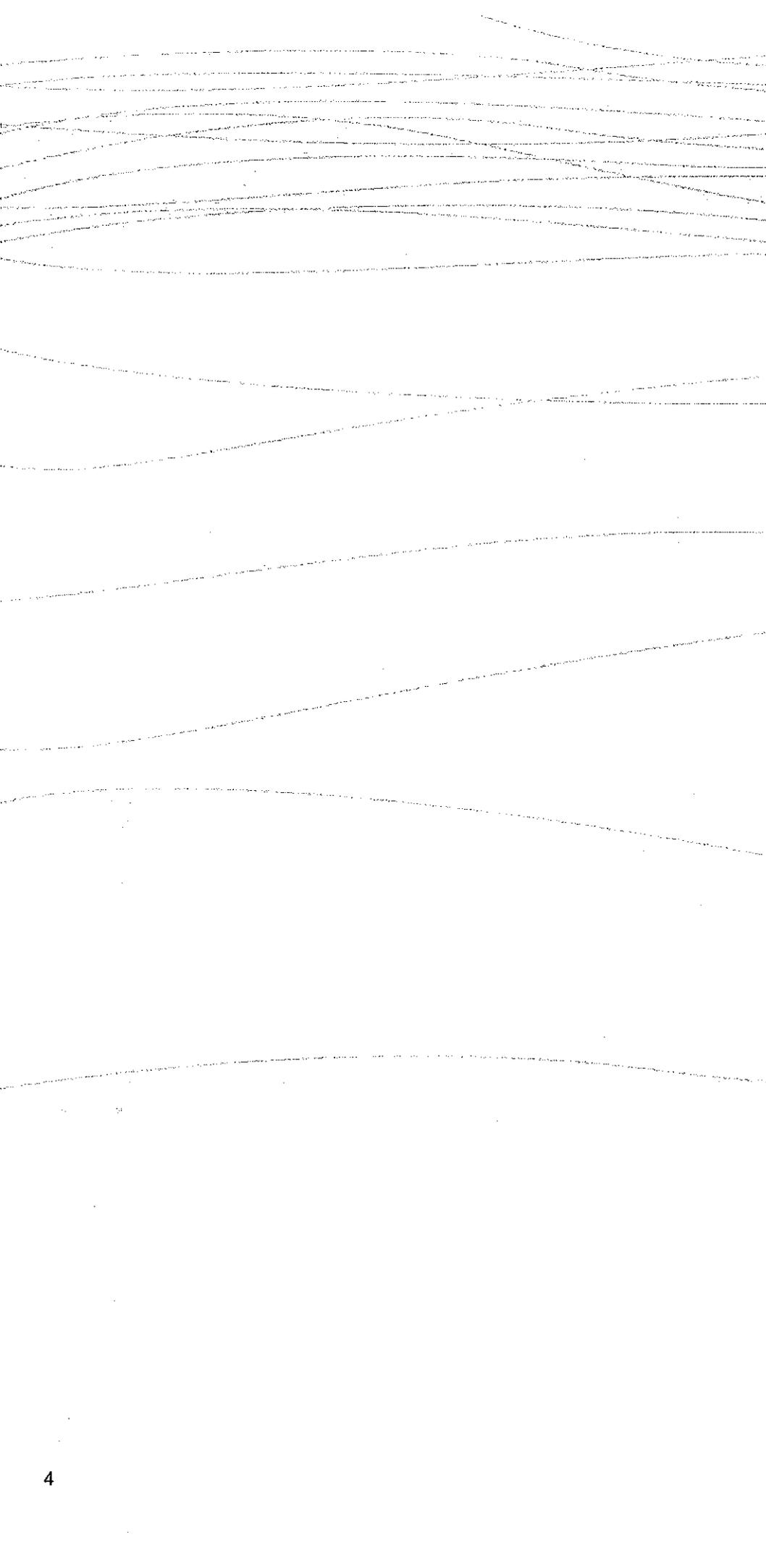
- la quantification de la satisfaction des usagers du crématorium par la mise en place d'enquêtes. Il s'agit de proposer aux familles, à compter du 1^{er} avril 2011, un questionnaire comprenant une grille d'évaluation du service et un pavé d'appréciation libre. Le but est de présenter chaque année, voire chaque trimestre selon vos attentes, au Grand Dijon, un état reflétant la perception du service par ses usagers. Notons que, pour une transparence garantie, OGF a mis en place une procédure de suivi stricte et a décidé d'externaliser le traitement de ces questionnaires à un cabinet indépendant. Conscients que notre intérêt est de toujours servir mieux les familles de la région dijonnaise, OGF cherche ainsi à constamment améliorer le service rendu ;

- une démarche de certification de services, visant à normer l'accueil et le cérémonial d'adieu au crématorium, selon une grille d'audit précise. Les détails vous en sont présentés en page 28 du présent rapport ;

- un suivi plus précis des crémations par l'informatisation du crématorium. Ainsi, OGF est en état de suivre et de restituer à la mairie avec précision des statistiques telles que la provenance des crémations, l'utilisation de la salle de cérémonies, le type de cérémonies, la répartition par tranche d'âge, etc.

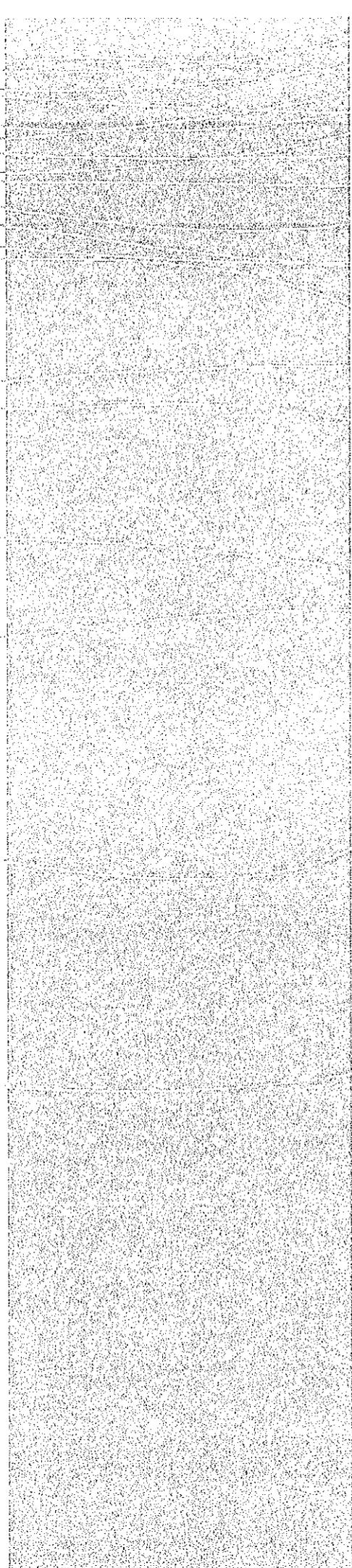
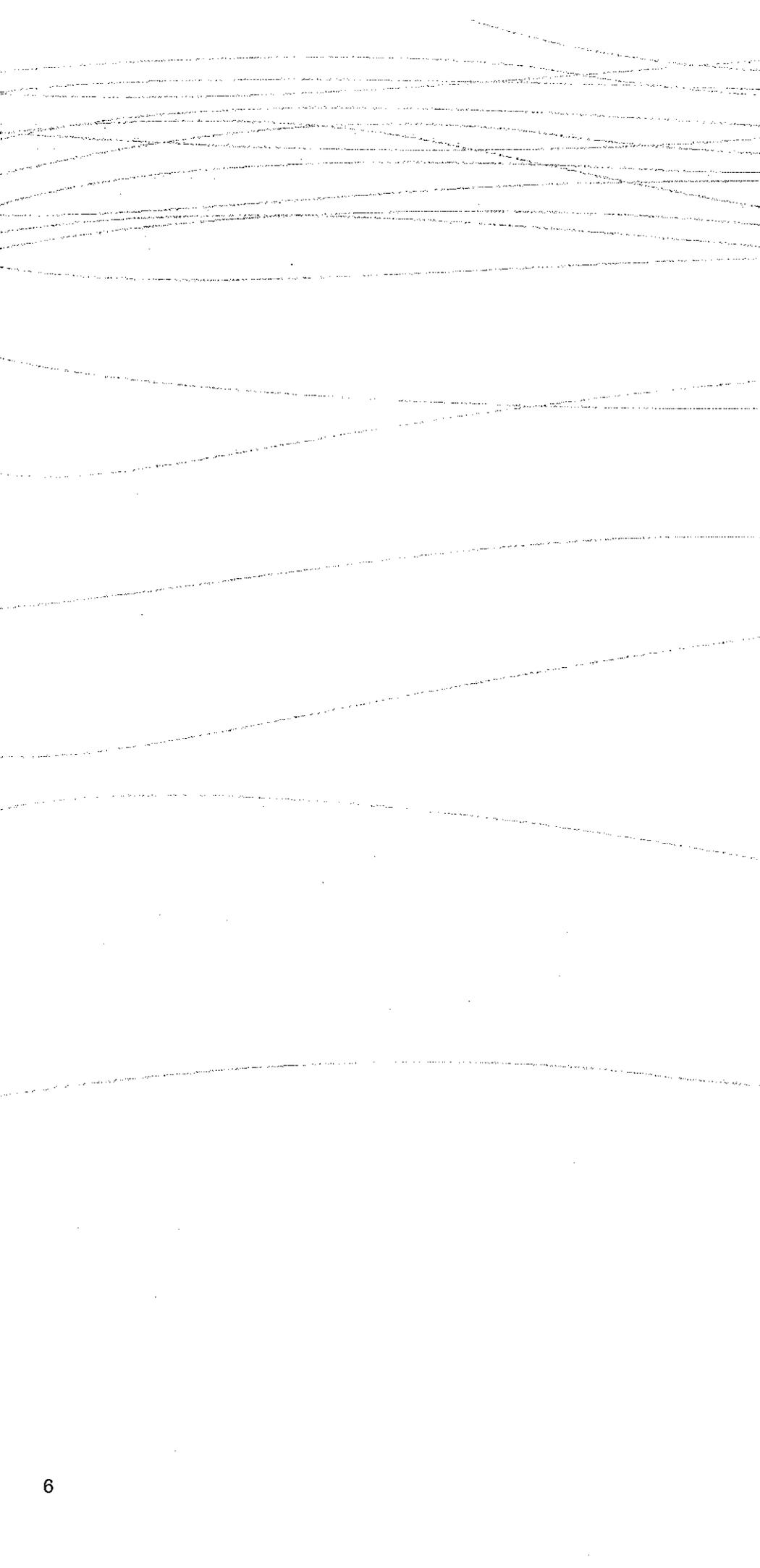
Signalons enfin que la mairie de Dole a lancé fin 2010 une procédure visant à désigner un délégataire pour la construction et l'exploitation d'un crématorium sur son territoire. Si la procédure est menée à terme, cet établissement, qui devrait ouvrir en 2014, impactera assurément l'activité du crématorium de Dijon. Une analyse précise est en cours d'étude par nos services, dont le résultat vous sera communiqué.

Paris, le 19 mai 2011



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	7
1.1 LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	7
1.2 LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE	8
2 LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER	11
2.1 DONNEES FINANCIERES	11
2.2 COMPTE-RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS	16
2.3 ENGAGEMENTS FINANCIERS	18
3 LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	19
3.1 EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE	19
3.2 ÉVOLUTION DE LA CRÉMATION	20
3.3 ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS	22
3.4 AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	27
4 LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE	29
4.1 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	29
4.2 LE COMPTE-RENDU TECHNIQUE	29
4.3 LE COMPTE-RENDU FINANCIER	31
ANNEXE I : RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, COMPTES ANNUELS, EXERCICE CLOS LE 31/03/2010
ANNEXE II : COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL
ANNEXE III : INVENTAIRE DES BIENS DESIGNES AU CONTRAT COMME BIENS DE RETOUR ET DE REPRISE DU SERVICE DELEGUE
ANNEXE IV : ATTESTATIONS RELATIVES AUX POLICES D'ASSURANCES SOUSCRITES.....
ANNEXE V : TABLEAU ACTUALISE DE L'EVOLUTION DES INDICES UTILISES DANS LES FORMULES D'INDEXATION
ANNEXE VI : ETAT DU PERSONNEL (ETAT DADS, FORMAT PRE-TDS).....
ANNEXE VII : CONVENTIONS PASSEES AVEC LA OU LES MAISONS MERES (CONVENTION D'ASSISTANCE GENERALE, MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL, CONVENTIONS DE COMPTE COURANT, CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE, ETC.).....
ANNEXE VIII : EXTRAIT K BIS A JOUR.....



1. Présentation générale de la délégation de service public

1.1 LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1 Objet et étendue de la délégation

La gestion et l'exploitation du crématorium du Grand Dijon.

1.1.2 Autorité délégante

La communauté de l'agglomération dijonnaise, le « Grand Dijon ».

1.1.3 Déléataire

SAS Crématorium du Grand Dijon
Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 €
RCS Dijon 451 309 553
Siège social : 81, rue d'Auxonne – 21000 Dijon
Habilitation n°07/21/01
L'extrait K-bis de la société délégataire est joint en annexe VIII.

1.1.4 Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Philippe LEROUGE
Directeur délégué : M. Éric TESSIER.

1.1.5 Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat d'affermage pour l'exploitation du crématorium de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, signé le 8 décembre 2006 pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2007.

1.2 LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1 Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- l'ouverture et la fermeture du site ;
- la tenue d'un planning de réservation des salles et des fours de crémation ;
- la vérification du dossier administratif remis par les mandataires des familles ;
- la réception des cercueils ;
- l'accueil des familles ;
- l'organisation et la gestion des salles de convivialité ;
- l'organisation de cérémonies préalables aux opérations de crémations ;
- la crémation des cercueils ;
- le fonctionnement du système de vidéo permettant aux familles d'assister à la crémation dans les salles de visualisation prévues à cet effet ;
- la pulvérisation des cendres ;
- la fourniture gratuite d'un réceptacle simple d'une contenance de 3 litres de cendre (urne cinéraire) portant l'identification du défunt pour recueillir les cendres suivant les dispositions de l'article R. 2213-38 du Code général des collectivités territoriales ;
- le cas échéant, à la demande des familles, et à titre gratuit, la dispersion des cendres des défunts dans les espaces spécialement affectés à cet effet, ou le dépôt de l'urne dans le jardin cinéraire ;
- la crémation des restes mortels provenant de corps exhumés conformément à la réglementation en vigueur et en particulier au titre de l'article R. 2213-37 du Code général des collectivités territoriales ;
- à la demande d'une commune, la crémation du corps d'une personne dénuée de ressources suffisantes ;
- la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine conformément aux articles R.1335-9 et suivants du Code de la santé publique et à l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux contrôles des filières d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques ;
- le recyclage des résidus métalliques ou autres (prothèses médicales...) recueillis après l'opération de crémation ;
- les contrôles techniques nécessaires au bon fonctionnement des fours avant et après l'introduction ;
- le bon entretien et la maintenance des installations mises à disposition par la communauté de l'agglomération dijonnaise.

1.2.2 Les installations

Le crématorium comprend :

- des locaux ouverts au public : un hall d'accueil, deux salles de cérémonies, dont une de 306 places assises munie d'un système de projection vidéo, deux salles de visualisation par système vidéo, un espace de condoléances, deux salles de convivialité, une salle de remise des urnes, deux espaces d'attente.
- des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium : une salle d'introduction du cercueil, une salle de fours, un local aménagé pour recevoir

un troisième four, un local aménagé pour recevoir un système de filtration, un local de dépôt temporaire des urnes, deux bureaux, une cuisine, un vestiaire.

1.2.3 Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Éléments entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins du délégataire, et à ses frais

Le délégataire a la charge de l'ensemble des travaux d'entretien, de maintenance préventive et corrective, et de renouvellement nécessaires au parfait fonctionnement de l'établissement, excepté pour les éléments décrits au paragraphe B ci-dessous.

Le délégataire a la charge de l'entretien et de la réparation des fours de crémation (contrat de garantie totale exigé auprès du constructeur).

Éléments entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins de l'autorité délégante, à ses frais

La communauté de l'agglomération dijonnaise a la charge des éléments suivants :

- entretien et réparation du clos et du couvert du bâtiment, à l'exception du remplacement des vitres ;
- entretien et réparation de l'ensemble des extérieurs du bâtiment (espaces verts et voiries) ;
- remplacement des fours de crémation.



2 Le rapport annuel, première partie : le compte rendu financier

2.1 DONNEES FINANCIERES

Sont joints :

- en annexe I, le rapport général des commissaires aux comptes et les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- en annexe II, le compte d'exploitation prévisionnel ;
- en annexe VII, la liste des conventions passées entre OGF et la société par actions simplifiée *Crématorium du Grand Dijon*.

2.1.1 Le compte de résultat simplifié pour l'année civile 2010

Le compte de résultat est dans le présent document présenté sur l'exercice de l'année civile 2010, selon la même méthode que les années passées. Nous rappelons que l'exercice social de la société *Crématorium du Grand Dijon* est calqué sur celui de la maison mère OGF, soit sur une période allant du 1^{er} avril au 31 mars.

De manière à présenter l'approche la plus pertinente sur une année civile, le compte de résultat présenté reprend fidèlement les écritures comptables de la société *Crématorium du Grand Dijon* sur la période concernée.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010 et leur annexe sont joints en annexe I.

		2009	2010	2010	2010
N° cpte	en euros hors taxes	ARRÊTÉ	ARRETE	BUDGET	Ecart Arrêté / Prévisionnel
	Nombre crémation	1 687	1 783	1 626	
	Adultes	1 607	1 716	1 561	
	Enfants	21	35	27	
	Exhumations 1 (+5ans)	13	8	10	
	Exhumations 2 (-5ans)	0	1	0	
	Pièces anatomiques GM	12	8	27	
	Pièces anatomiques PM	34	15	1	
	Location salle		36	2	

	2009	2010	2010	2010
<i>en euros hors taxes</i>	ARRETE	ARRETE	BUDGET	Ecart Arrêté / Prévision- nel
RECETTES	706734 €	735007 €	681645 €	
703 Recettes de recyclage des résidus			0 €	
Tarif adulte avec cérémonie	433 €	423 €	430 €	
Tarif adulte hors présence famille	353 €	344 €	350 €	
706 Adultes	689 378 €	719 510 €	666 988 €	
Tarif enfant	0 €		0 €	
706 Enfants	0 €	0 €	0 €	
Tarif exhumation 1	217 €	172 €	215 €	
706 Exhumations 1	2 293 €	1 378 €	2 096 €	
Tarif exhumation 2	433 €	344 €	430 €	
706 Exhumations 2	0 €	344 €	448 €	
Tarif pièces anatomiques GM	433 €	423 €	430 €	
706 Pièces anatomiques GM	7 323 €	8 250 €	11 643 €	
Tarif pièces anatomiques pM	217 €	212 €	215 €	
706 Pièces anatomiques PM	5 197 €	4 222 €	224 €	
Tarif location salle	71 €	69 €	71 €	
706 Location salle	1 543 €	1 303 €	146 €	
706 Recettes prestations annexes	0 €	0 €	0 €	

Crématorium du GRAND DIJON

	2009	2010	2010	2010
<i>en euros hors taxes</i>	ARRETE	ARRETE	BUDGET	Ecart Arrêté / Prévision- nel
CHARGES	641 625 €	606 288 €	643 131 €	-36 844 €
Charges fixes	420 877 €	393 838 €	458 324 €	-64 486 €
60 Fournitures et consommables	17 580 €	17 970 €	17 543 €	428 €
6061 Abonnement eau	44 €	50 €	90 €	-40 €
6061 Abonnement gaz	8 753 €	10 241 €	7 403 €	2 838 €
6061 Abonnement électricité	2 494 €	1 366 €	3 155 €	-1 790 €
6061 Carburants	0 €	0 €	792 €	-792 €
6063 Fournitures entretien	973 €	530 €	1 061 €	-531 €
6064 Fournitures administratives	348 €	891 €	796 €	95 €
60676 Achat Fournitures expl PF	2 030 €	3 080 €		3 080 €
6068 Equipements opérateurs crématorium	2 845 €	1 699 €	4 245 €	-2 546 €
60791 Ach fleurs Deco hommage	95 €	114 €		114 €
61 Services extérieurs	92 478 €	73 293 €	76 636 €	-3 344 €
61128 Sous traitance reprog	256 €	306 €		306 €
6122 Crédit-bail mobilier	0 €	0 €	0 €	0 €
6132 Location mobilières	297 €	378 €	2 429 €	-2 051 €
61355 Autres locations	-728 €	0 €		0 €
6152 Entretien du bâtiment	14 588 €	19 814 €	13 796 €	6 019 €
61521 Entret réparation locaux commerciaux	1 315 €	3 030 €		3 030 €
6155 Entretien des véhicules	0 €	0 €	3 184 €	-3 184 €
61551 Entretien Rep. Vêtements DE	455 €	92 €		92 €
6156 Entretien des fours	54 438 €	41 487 €	45 348 €	-3 861 €
6156 Entretien de la chaufferie	0 €	0 €	849 €	-849 €
61555 Contrôles techniques	5 273 €	3 993 €	5 725 €	-1 732 €
616 Assurance RC	16 585 €	4 193 €	4 775 €	-582 €
616 Assurances véhicules	0 €	0 €	531 €	-531 €
617 Etudes et recherches	0 €	0 €	0 €	0 €
618 Documentation	0 €	0 €	0 €	0 €
62 Autres services extérieurs	19 473 €	24 110 €	36 474 €	-12 364 €
6211 Personnel intérimaire	0 €	0 €	0 €	0 €
622 Honoraires (CaC,...)	5 180 €	5 664 €	7 959 €	-2 296 €
6227 Frais actes hors contentieux	3 €	943 €		943 €
6228 Assistance technique	13 212 €	16 202 €	25 469 €	-9 267 €
62318 Publicité	0 €	0 €	3 046 €	-3 046 €
6241 Transport sur achat	0 €	0 €		0 €
625 Déplacements, missions, réceptions	200 €	220 €	0 €	220 €
6277 Frais de banques	48 €	180 €		
628 Cotisations professionnelles	830 €	900 €		

	2009	2010	2010	2010	
<i>en euros hors taxes</i>	ARRETE	ARRETE	BUDGET	Ecart Arrêté / Prévisionnel	
63	Impôts et taxes	23 603 €	6 309 €	7 531 €	-1 222 €
633	Impôts sur rémunérations	3 194 €	976 €	0 €	976 €
63511	Taxe professionnelle & CET	19 973 €	4 847 €	7 531 €	-2 684 €
63514	Taxe sur les véhicules	0 €	0 €	0 €	0 €
637	Autres impôts et taxes	436 €	486 €	0 €	486 €
64	Charges de personnel	113 742 €	122 156 €	164 140 €	-41 984 €
641	Rémunération du personnel	81 046 €	87 628 €	112 425 €	-24 798 €
64	Charges sociales	32 696 €	34 528 €	51 715 €	-17 186 €
65	Autres charges de gestion courante	150 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €
651	Redevance d'occupation	150 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €
658	Charges div de gestion courante	4 €	8 €		8 €
6581	Perte sur écart de	4 €	8 €		8 €
658	Interets et charges assimilées	0 €	0 €		0 €
66110	Intérêt nivellement GR	0 €			0 €
66150	Intérêt nivellement GR	0 €	68 €		68 €
68	Dotations aux provisions	4 000 €	0 €	6 000 €	-6 000 €
	Charges variables	220 747 €	212 450 €	184 807 €	27 642 €
6061	Consommation eau	176 €	198 €	391 €	-193 €
6061	Consommation gaz	35 011 €	40 964 €	29 613 €	11 351 €
6061	Consommation électricité	3 741 €	5 462 €	2 490 €	2 973 €
6061	Assainissement	0 €	0 €	0 €	0 €
6064	Fournitures administratives	458 €	0 €	3 169 €	-3 169 €
626	Frais postaux et Télécom	855 €	964 €	2 056 €	-1 092 €
651	Redevance affermage	180 508 €	164 861 €	147 088 €	17 773 €
	RESULTAT	64 110 €	128 720 €	38 414 €	90 306 €
	Impôts sur les sociétés	22 073 €	42 907 €	13 380 €	12 412 €
	RESULTAT après IS	42 037 €	85 813 €	25 034 €	77 893 €
	<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>6%</i>	<i>12%</i>	<i>3,7%</i>	

2.1.2 Commentaires sur le compte de résultat

Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires – ou recettes – de l'année civile 2010 a été déterminé selon le système de facturation *Odaces*.

Sa variation est de 4,1% par rapport à 2009 et se décompose entre une hausse d'activité de 6% et une baisse des tarifs de 2,4%. Le total se monte à 735 007 euros.

Charges d'exploitation

Consommations de gaz

Le poste correspond aux factures du crématorium.

Le coût total pour l'année ressort à 51 205 euros, en hausse de 17%. Le coût par crémation en 2010 est de 28,6 euros contre 25,9 euros en 2009.

Consommations d'électricité

Le poste correspond aux factures du crématorium.

La facturation pour l'année 2010 s'élève à 6 828 euros (contre 6 234 euros en 2009), soit 3,8 euros par crémation contre 3,7 euros par crémation en 2009.

Eau

Le poste correspond aux factures du crématorium pour 247,7 euros contre 220 euros en 2009.

Véhicule

Les charges relatives au véhicule n'ont pas été imputées sur le *Crématorium du Grand Dijon* au titre de 2010, tout comme en 2009.

Fournitures entretien

On y trouve pour l'essentiel des achats de produits de petit entretien.

Entretien du four

Ce poste s'élève à 41 487 euros en 2010 contre 54 538 euros en 2009. Le poste avait connu en 2009 une charge exceptionnelle pour le remplacement du pied de cheminée.

Entretien des locaux et installations

Ces frais, qui s'élèvent à 19 814 euros, contre 14 588 euros en 2009, comprennent l'entretien du crématorium et de la vitrerie. La hausse du poste résulte de la majoration des prestations tarifaires d'un nouveau fournisseur – SAMSIC – pour l'entretien des locaux.

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé par la direction des assurances d'OGF. Le montant annuel est de 4 193 euros. Rappelons qu'en 2009 des arriérés avaient été refacturés à *Crématorium du Grand Dijon* par OGF.

Assistance Technique

Ces frais recouvrent l'assistance administrative assurée par les différents services centraux d'OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, qualité, gestion des achats, juridique, direction des travaux, direction des crématoriums & des délégations de service public... auprès de CGD. Pour 2010, ils se sont élevés à 16 202 euros contre 13 212 euros en 2009.

Frais postaux et télécoms

Frais de poste, communication, fax.

Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges sociales pour l'année 2010 des agents de crémation titulaires ou assistants affectés au *Crématorium du Grand Dijon*.

Les charges de l'exercice 2010 correspondent à la présence de quatre agents. Notons qu'en 2009, un des quatre postes n'avait pu être pourvu que sur cinq mois.

Dotations aux provisions

Il n'y a pas de dotations supplémentaires en 2010.

Impôt sur les sociétés

Il est fait mention dans les comptes présentés sur l'année civile de l'incidence du taux normal d'imposition sur les sociétés, soit 33 $\frac{1}{3}$ %, la société n'étant pas redevable de la CSB.

2.2 COMPTE-RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.2.1 Etat de variation de patrimoine en 2010

Deux lecteurs de DVD avec connecteurs « USB » ont été acquis en décembre 2010. Par ailleurs, un nouveau catafalque a été acquis au cours de l'exercice.

Une imprimante « Ricoh SP 4210 N » a été livrée au *Crématorium du Grand Dijon* en novembre 2010.

2.2.2 Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

Tous les biens acquis par OGF en cours de contrat sont des biens de retour au Grand Dijon.

2.2.3 Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par le *Bureau Veritas*, afin de permettre à la DDASS de délivrer l'attestation de conformité prévue au décret n°94-1117 du 20 décembre 1994. Au vu du rapport technique émis par le *Bureau Veritas* en date du 9 janvier 2007, la DDASS a donné son agrément sur la conformité du crématorium le 6 février 2007. Cet agrément court jusqu'au 6 février 2013.

Conformément à la réglementation, les contrôles des rejets atmosphériques des fours ont été réalisés le 7 octobre 2010. Des non-conformités sont apparues. De nouvelles mesures ont été planifiées sur l'année 2011.

Enfin, un contrôle annuel des installations de gaz a été effectué par Bureau Veritas le 11 octobre 2010, de manière à en vérifier la conformité.

Il convient de rappeler que l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère a abrogé l'arrêté du 29 décembre 1994, en fixant de nouvelles valeurs limites aux polluants contenus dans les gaz rejetés et en imposant des mesures sur les rejets de mercure et les dioxines et furanes.

Tableau comparatif des valeurs limites

	Valeurs limites de l'arrêté du 29/12/1994	Nouvelles valeurs limites de l'arrêté du 28/01/2010
Indice pondéral (poussières)	100 mg/Nm ³	10 mg/Nm ³
CO monoxyde de carbone	100 mg/Nm ³	50 mg/Nm ³
SO ₂ dioxyde de soufre	200 mg/Nm ³	120 mg/Nm ³
NO _x oxydes d'azote	700 mg/Nm ³	500 mg/Nm ³
Composés organiques volatiles	20 mg/Nm ³	20 mg/Nm ³
HCl acide chlorhydrique	100 mg/Nm ³	30 mg/Nm ³
Dioxines et furanes	-	0,1 ng/Nm ³
Mercure	-	0,2 mg/Nm ³

Les crématoriums en activité à la date de publication de l'arrêté du 28 janvier 2010, dont fait partie le crématorium de Dijon, disposent de huit ans pour se mettre en conformité quant aux nouvelles quantités maximales de polluants rejetés, soit avant le 15 février 2018.

2.2.4 Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien du four de crémation sont assurés par la société *Facultative Technologies*, constructeur des fours. Le contrat de maintenance totale garantit deux visites annuelles préventives, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage du four. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation du four de crémation.

- Les principales interventions réalisées en 2010 ont été les suivantes :
- visites de maintenance réalisées sur le four n°1 (le 11 mars et le 4 octobre) et le four n°2 (le 10 avril et le 6 octobre);
 - la réfection de la sole du four n°2 le 11 mars ;
 - le démontage du mur nid d'abeille, le remplacement des dalles de sole et du garnissage de la porte les 28 et 29 juin sur le four n°1 ;
 - contrôle des installations de gaz et d'électricité.

2.2.5 Programme contractuel d'investissements

Crématorium du Grand Dijon a conclu début 2011 un contrat d'entretien pour la maintenance du matériel de vidéo projection avec la société Prest'Info.

Par ailleurs, un contrat de maintenance a été signé pour l'entretien du système de sécurité incendie avec la société Chubb.

2.3 ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.3.1 Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Il n'y a ni emprunt, ni engagement de crédit bail.

2.3.2 Les engagements à incidences financières en matière de personnels

Crématorium du Grand Dijon comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

2.3.3 Les attestations d'assurances souscrites

Les attestations d'assurances souscrites conformément à la convention d'affermage sont jointes en annexe IV.

2.3.4 Etat des sinistres, litiges et contentieux en cours, ainsi que les redressements notifiés par l'administration fiscale

Néant.

&

3 Le rapport annuel, deuxième partie : l'analyse de la qualité du service

3.1 EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

En 2010, 545 000 décès sont survenus en France, dont 535 000 en métropole. L'année 2010 se situe donc dans la moyenne de ces dernières années, si l'on exclut l'épisode de canicule de 2003 et l'année suivante au cours de laquelle, par effet de rattrapage, un très faible nombre de décès a été enregistré. La mortalité diminue à tous les âges en 2010. Alors que la proportion de personnes âgées augmente, le nombre de décès reste encore relativement faible, très proche de son niveau d'il y a dix ans (541 000 décès en 2000). Si les risques de mortalité étaient restés à chaque âge ceux de l'année 2000, le nombre total de décès aurait été supérieur de 120 000 à celui effectivement observé en 2010.

Après une légère hausse en 2009, la mortalité infantile retrouve, en métropole, le niveau des dernières années, et, dans les DOM, un niveau légèrement inférieur. Le taux de mortalité infantile s'établit en France à 3,7 pour 1 000. Il se situe dans la moyenne de l'Europe des 15. Mais, tandis qu'il continue de baisser dans bon nombre de pays européens, il reste globalement stable depuis cinq ans en France.

L'espérance de vie à la naissance progresse de quatre mois en 2010, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En 2008 et 2009, les gains d'espérance de vie avaient été très modérés et la forte hausse de l'année 2010 peut être considérée comme un rattrapage. Depuis 15 ans, l'espérance de vie progresse en effet très régulièrement, notamment pour les hommes, en dehors de quelques accidents dus aux aléas climatiques.

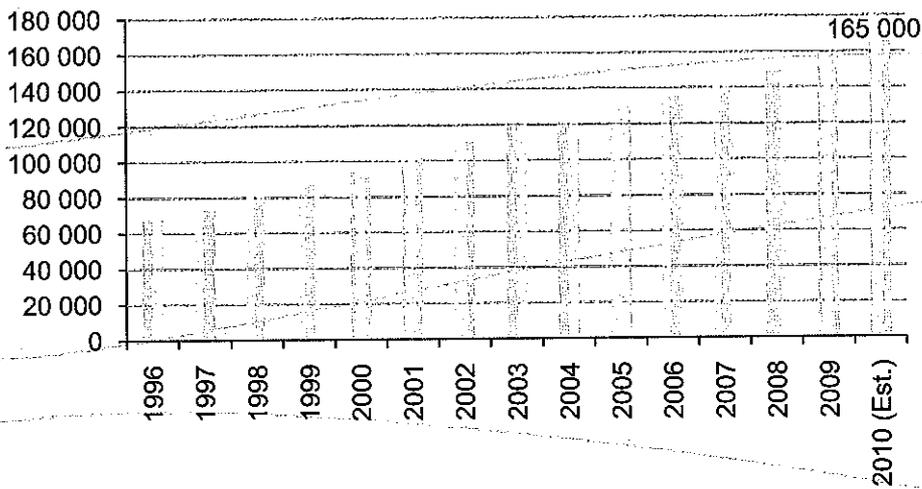
L'espérance de vie des Françaises (84,4 ans en 2009) est largement supérieure à celle des Européennes (82,6 ans). Seules les Espagnoles peuvent espérer vivre aussi longtemps. L'espérance de vie des hommes (77,7 ans en 2009) se situe également au-dessus de la moyenne européenne (76,7 ans en 2009) mais reste légèrement au-dessous de la moyenne de l'Europe des 15.

Source : INSEE

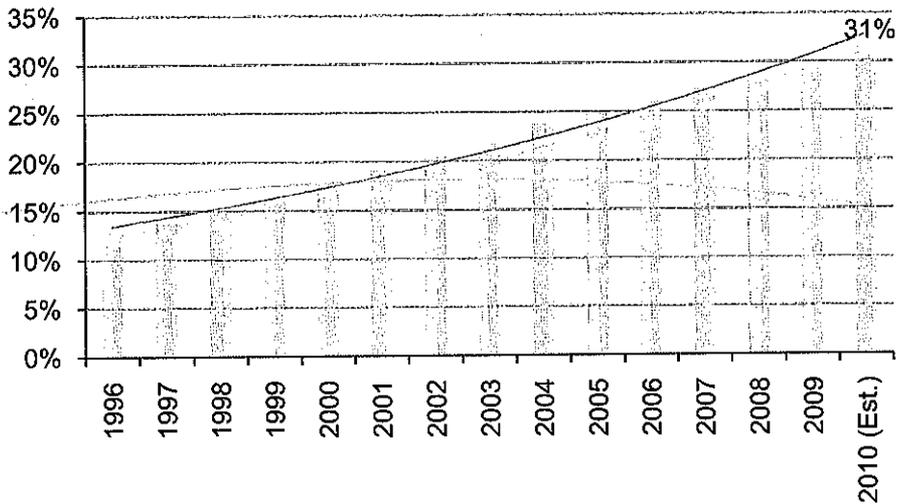
3.2 ÉVOLUTION DE LA CRÉMATION

3.2.1 La crémation en France

Le nombre estimé de crémations en France et à Monaco dépasse 165 000 sur l'année 2010.



Le taux de crémation continue à progresser en France, passant pour la première fois au-dessus de 30%, à 31% en 2010.



3.2.2 La crémation dans la région

	2008	2009	2010
Avanne	612	660	618
Besançon	720	774	741
Chalon-sur-Saône	718	719	813
Lons-le-Saunier	632	685	676
Le Creusot	714	716	733
<i>Sous Total</i>	3396	3554	3581
Dijon	1701	1687	1783
<i>TOTAL</i>	5097	5241	5364

Il n'y a pas eu d'ouverture de nouveaux établissements en 2010 sur la région dijonnaise et ses environs. Il faut toutefois signaler que deux procédures visant l'ouverture de nouveaux établissements sont en cours à la date de la rédaction du présent rapport : Dole et Semur-en-Auxois.

3.3 ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

L'exploitation du registre des crémations tenu au crématorium a permis de procéder aux analyses suivantes :

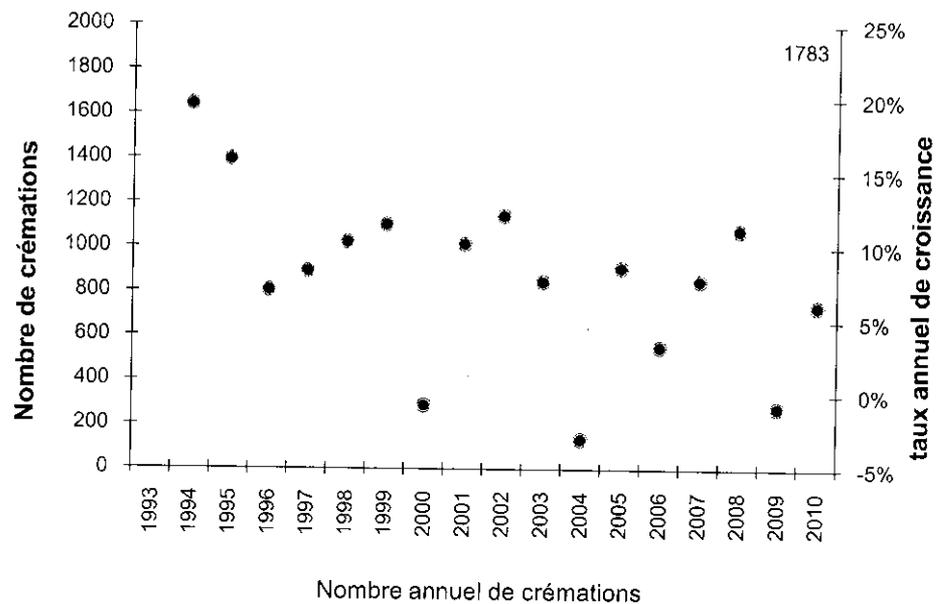
3.3.1 Evolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année civile 2010 est de **1 783 (dont 23 pièces anatomiques d'origine humaine)**.

Le nombre de crémations a augmenté de 6% entre 2009 et 2010.

Années	Nombre annuel de crémations	Taux annuel de croissance
1993	499	
1994	597	20%
1995	692	16%
1996	741	7%
1997	803	8%
1998	886	10%
1999	988	12%
2000	981	-1%
2001	1081	10%
2002	1212	12%
2003	1305	8%
2004	1266	-3%
2005	1375	9%
2006	1420	3%
2007	1530	8%
2008	1701	11%
2009	1687	-1%
2010	1783	6%

Crématorium du GRAND DIJON



3.1.1. Evolution mensuelle de nombre de crémations

	2010	2009	2008
Janvier	159	168	156
Février	129	164	131
Mars	165	162	141
Avril	133	144	150
Mai	119	115	138
Juin	151	141	125
Juillet	159	136	147
Août	120	125	136
Sept.	171	112	128
Oct.	144	147	147
Nov.	159	135	137
Déc.	174	138	165
<i>Total :</i>	1783	1687	1701

Le nombre de crémations réalisées mensuellement a oscillé en 2009 entre 119 (mai) et 174 crémations (décembre).

3.3.2 Répartition des crémations par sexe

	2010	2009
Hommes	58%	59%
Femmes	42%	41%

3.3.3 Origine géographique des crémations

	2010	2009
Dijon	47%	46%
Extérieur	53%	54%

3.3.4 Origine des crémations par opérateur funéraire

Opérateur de pompes funèbres	Quantité 2010
OGF	556
Roc-Éclerc	462
Pf Meurdra	181
PF Giraudet	79
PF Guérin	74
PF Martin	42
PF Dijonnaises	40
PF Cutarella	38
PF Carrere	34
PF Rosa	28
PF Balochard	26
PF Girard	26
PF Bordes	23
PF Grey	22
PF Henry	22
PF AFC	19
PFLost	19
PF Gogue	11
PF Paris Fourchette	11
PF Raillard	10
PF autres	37
<i>Total (hors PAOH)</i>	<i>1760</i>

3.3.5 Destination des urnes

La destination des *urnes* peut être déterminée avec précision, les équipes du crématorium disposant depuis 2010 d'un outil informatique enregistrant le destinataire de l'urne. Ce suivi permet ainsi de garantir la fourniture de statistiques fiables et une réponse rapide en cas de réclamation.

Destination des urnes	Quantité	
Urne en dépôt temporaire au crématorium	270	<i>dont 170 retirées en cours d'année 2010</i>
Urne remise à la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	392	
Urne remise au mandataire de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	717	
Dispersion au site cinéraire jouxtant le crématorium	315	
Dépôt de l'urne dans columbarium du site cinéraire jouxtant le crématorium	19	
Inhumation de l'urne au site cinéraire jouxtant le crématorium	57	

3.3.6 Destination des cendres

La destination finale des *cendres* ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles ou aux entreprises de pompes funèbres sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion dans un lieu privé, caveau de famille dans une autre commune...).

Comme vu à la section précédente, les dispersions des cendres au cimetière jouxtant le crématorium représentent 315 crémations sur 1 760, soit une part de 18%. À ce taux s'ajoutent les dispersions réalisées par les familles et les opérateurs et dont l'information a été donnée au personnel du crématorium. Ces dispersions représentent 10% des crémations en 2010. Le taux réel de dispersion est donc au moins de 28% des crémations.

3.3.7 Répartition des réservations de salles entre les trois types d'occupation (crémation / inhumation / réunion)

Au cours de l'année civile 2010, il y a eu 4 locations de salle de cérémonie sans crémation, contre 9 un an plus tôt. Il n'y a eu aucune location de salle pour réunion.

L'analyse du registre informatique des crémations de l'année 2010 a permis de procéder aux observations suivantes :

Type de cérémonie	
Cérémonie simple au crématorium	697
Cérémonie personnalisée au crématorium	937
Autre lieu de cérémonie (lieu de culte) préalablement à l'arrivée au crématorium	623

Ainsi, le nombre de cérémonies au crématorium a été de 1 634, soit 93% des crémations réalisées. Sur les 126 crémations sans cérémonie au crématorium, 87 ont donné lieu à une cérémonie dans un lieu de culte uniquement.

Les cérémonies réalisées au crématorium ont réuni en moyenne des assistances de 43 personnes (l'écart-type est de 62).

3.3.8 Statistiques diverses sur les fours de crémation :

Le four n°1 (modèle FDI C411) a été utilisé pour 1 039 crémations, soit 59% des crémations.

Les agents du crématorium tiennent un cahier de bord, où sont recensées toutes les interventions préventives et curatives sur les deux fours du crématorium.

Date d'intervention	Durée	Objet de l'intervention	N° du four
15-janv.-10	1 j	Temps des crémations trop longs	1
17-janv.-10	1 j	Démontage broyeur & changement des câbles d'alimentation	1
9-mars-10	1 j	Changement du moteur du broyeur	1
10-mars-10	2 j	Révision à froid & réfection de la sole	2
11-mars-10	2 j	Révision à froid	1
3-juin-10	1 j	Dépannage	2
28-juin-10	1 j	Travaux de fumisterie (sole et nid d'abeille), garnissage porte	1
22-juil.-10	1 j	Dépannage sur l'apport en oxygène	1
4-oct.-10	2 j	Maintenance à froid	1
6-oct.-10	1 j	Maintenance à froid	2
7-oct.-10	1 j	Mesure des rejets	1
8-oct.-10	1 j	Mesure des rejets	2

3.4 AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

3.4.1 Comité d'éthique

Sur l'initiative du Grand Dijon, un comité d'éthique peut être mis en place. Sa composition est constituée de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématisés, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc.).

Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

3.4.2 Le Temps de Mémoire

Le samedi 20 novembre 2010 à 10 heures, s'est tenu au crématorium du Grand Dijon le *Temps de Mémoire* de 2010. Étaient notamment présents pour cette occasion :

- ☞ Monsieur Patrick CHAPUIS, représentant du Grand Dijon.
- ☞ Madame CHRETIEN, représentante de l'association JALMALV.
- ☞ Sœur Marie-Dominique TREMEAU, représentant du culte catholique.
- ☞ Monsieur Bruno CASAGRANDE, responsable du crématorium.
- ☞ Mesdames Béatrice PASSEMARD et Isabelle CAMUS, agents du crématorium.

La cérémonie s'est déroulée avec la participation du duo musical « Clair Obscur ». Environ cent personnes étaient présentes. Comme geste symbolique, des boutons de rose ont été distribués aux familles et différents participants. Rappelons qu'OGF a été à l'origine de l'organisation de ce rendez-vous annuel, visant à créer un moment de recueil, de mémoire et de souvenir.

3.4.3 Les questionnaires qualité

La direction du crématorium, en lien avec OGF, a mis en place à compter du 1^{er} avril 2011 une démarche qualité supplémentaire par la mise à disposition des familles de questionnaires visant à recueillir et quantifier leurs observations et ressentis sur la qualité du service fourni par le délégataire.

Une procédure de recueil et de transmission des questionnaires a été mise en place : le questionnaire est déposé par les familles dans une urne, laquelle est ouverte par le directeur de l'établissement tous les mois pour transmission, après décompte, au cabinet INIT. Tout le processus de transmission s'en trouve fiabilisé, pour l'obtention d'indicateurs les plus représentatifs.

Travaillant depuis plusieurs années avec INIT sur la satisfaction des familles lors de l'organisation d'obsèques, OGF et CGD ont décidé d'externaliser cette démarche afin de produire régulièrement, en toute transparence et indépendance, des restitutions claires et lisibles rapidement. Chaque trimestre, la restitution d'INIT sera communiquée au Grand Dijon.

3.4.4 Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

En 2010, les marques de satisfaction et de remerciements des familles envers le personnel ont continué à abonder, soulignant la gentillesse, l'accueil, le courage, et la capacité à mener dans la douceur des cérémonies d'adieu au crématorium.

3.4.5 La certification de services

Depuis la fin de l'année 2009, l'ensemble des crématoriums d'OGF ont été certifiés par l'organisme certificateur SGS sur la base du référentiel OGF n°RE/OGF/01 déposé au Journal Officiel de la République Française le 13 septembre 2006.

Le crématorium de Dijon a mis en place cette démarche et a été audité en 2011 sur la base des engagements présentés en annexe. L'audit n'a fait apparaître aucun point de non-conformité et devrait laisser place à la délivrance d'un document officiel émanant de l'organisme certificateur.

Cette attribution est une reconnaissance officielle par un organisme tiers indépendant, du respect d'engagements de services directement perceptibles par les usagers de l'établissement. Elle sera désormais visible du public par la mise en place en 2010 du certificat délivré par l'organisme SGS dans la partie publique, du logo de Qualicert® sur la porte d'entrée et au dos de la plaquette de présentation de l'établissement.

A noter que ce site fait l'objet d'audits réguliers réalisés par la direction de la qualité d'OGF et par l'organisme certificateur afin de s'assurer du respect continu des engagements vis à vis des usagers.

4 Les conditions d'exécution du service

4.1 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Suite à la suppression par l'Insee de séries statistiques servant à la révision des tarifs, un avenant n°3 au contrat d'affermage précisant les séries de substitution a été signé par les parties les 18 et 20 janvier 2010.

4.2 LE COMPTE-RENDU TECHNIQUE

4.2.1 Les horaires d'ouverture

Le crématorium du Grand Dijon est ouvert au public du lundi au samedi de 8h30 à 17h. Le service de crémation est assuré aux horaires suivants :

☞ Le matin :

8h30	11h30
9h30	12h30
	10h30

☞ L'après-midi :

13h30	15h30
14h30	16h30

4.2.2 Les moyens en personnel

Quatre personnes ont concouru en 2010 à la tenue quotidienne du site :

- Monsieur Bruno CASAGRANDE, responsable du crématorium,
- Monsieur Philippe ROY,
- Madame Isabelle CAMUS,
- Madame Béatrice PASSEMARD.

Des mouvements de personnel sont intervenus en fin d'année 2010 et en début d'année 2011. Madame Isabelle CAMUS a quitté la société CGD en décembre 2010 et a été remplacée par madame Sonia MARNAT en janvier 2011. Madame Béatrice PASSEMARD a quitté la société CGD le 28 février 2011 et a été remplacée par madame Aurélie SOLONOT au 1^{er} mars 2011. *Ainsi, grâce à sa notoriété et à ses ressources en personnel, les sociétés CGD et OGF peuvent rapidement se mobiliser et mettre à disposition le personnel nécessaire à la continuité du service public.*

Les tâches qui sont dévolues au personnel sont les suivantes :

- accueil des familles ;
- réalisation d'hommages préalables à la crémation ;
- accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles ;
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs ;
- réalisation des crémations ;

- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Grâce à cet effectif, le Crématorium du Grand Dijon est à même d'assurer la continuité du service public et de pallier toute absence ou surcharge d'activité. La DADS correspondant à l'état du personnel est jointe en annexe VI.

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment ;
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums ;
- les vérifications administratives des dossiers de crémation ;
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres ;
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité) ;
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille ;
- les consignes d'hygiène et de sécurité ;
- la protection incendie ;
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

La sécurité

Début 2010, un dispositif de protection du travailleur isolé a été déployé au crématorium. Au moindre malaise ou chute du personnel affecté à la conduite du four, un boîtier téléphonique met en contact avec un centre d'appel, qui fait intervenir en cas de nécessité les secours.

4.3 LE COMPTE-RENDU FINANCIER

4.3.1 Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2010 sont les suivants :

EN EUROS	TARIF HT 2010 ARRONDIS	TVA 19,60% 2010 ARRONDIS	TARIF TTC 2010 ARRONDIS
CREMATION			
Crémation adulte avec cérémonie de recueillement Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil, le personnel d'accueil, la mise à disposition d'une salle de cérémonie (max. 20 min.) et son matériel de sonorisation, la remise de l'urne ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.	422,24	82,76	505,00
Crémation adulte sans cérémonie de recueillement Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil ainsi que la remise de l'urne ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.	344,48	67,52	412,00
Crémation enfant (moins de 12 ans)		Gratuit	
Crémation d'un cercueil après exhumation, avec cérémonie de recueillement Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil, le personnel d'accueil, la mise à disposition d'une salle de cérémonie (max. 20 min.) et son matériel de sonorisation, la remise de l'urne, ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.			
Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	422,24	82,76	505,00
Cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	211,54	41,46	253,00
Crémation d'un cercueil après exhumation, sans cérémonie de recueillement			

EN EUROS	TARIF HT 2010 ARRONDIS	TVA 19,60% 2010 ARRONDIS	TARIF TTC 2010 ARRONDIS
Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil ainsi que la remise de l'urne, ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.			
Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	344,48	67,52	412,00
Cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	172,24	33,76	206,00
CREMATION SAPEUR POMPIER (décès en service commandé)		Gratuit	
LOCATION SALLE DE CEREMONIE POUR OBSEQUES SANS CREMATION			
1. courte durée (45 minutes maximum)	69,40	13,60	83,00
2. longue durée (1h30 maximum)	113,71	22,29	136,00
CREMATION DE PIECES ANATOMIQUES			
Container de 60 kg et 200 litres maximum	422,24	82,76	505,00
Container de 30 kg et 100 litres maximum	211,54	41,46	253,00
CEREMONIE DE RECUEILLEMENT		Gratuit	
URNE CINERAIRE		Gratuit	
ACCUEIL (personnel de portage)		Gratuit	
REMISE DE L'URNE		Gratuit	
DEPOT TEMPORAIRE DES CENDRES AU CREMATORIUM (1 an maximum)		Gratuit	
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN CINERAIRE		Gratuit	

**Crématorium
du GRAND DIJON**

EN EUROS	TARIF HT 2010 ARRONDIS	TVA 19,60% 2010 ARRONDIS	TARIF TTC 2010 ARRONDIS
DISPERSION DES CENDRES DES PIECES ANATOMIQUES D'ORIGINE HUMAINE AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE		Gratuit	
LOCATION DE SALLE DE CONVIVALITE POUR UNE REUNION DE FAMILLE	44,31	8,69	53,00

4.3.2 La révision des tarifs

Une révision des tarifs de 4,16% est intervenue au 1^{er} janvier 2011.

À titre d'information, les tableaux retraçant l'évolution des indices utilisés dans la formule de révision des tarifs du contrat d'affermage, sont joints en annexe V.

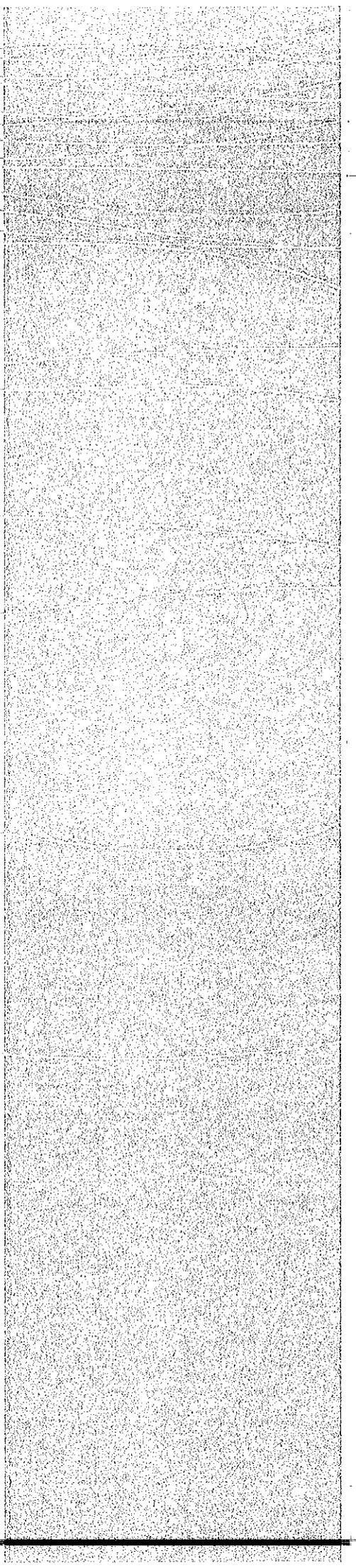
EN EUROS	TARIF HT 2011	TVA 19,60% 2011	TARIF TTC 2011 ARRONDIS
CREMATION			
Crémation adulte avec cérémonie de recueillement	439,80	86,20	526,00
Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil, le personnel d'accueil, la mise à disposition d'une salle de cérémonie (max. 20 min.) et son matériel de sonorisation, la remise de l'urne ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.			
Crémation adulte sans cérémonie de recueillement	358,70	70,30	429,00
Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil ainsi que la remise de l'urne ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.			
Crémation enfant (moins de 12 ans)		Gratuit	
Crémation d'un cercueil après exhumation, avec cérémonie de recueillement			
Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil, le personnel d'accueil, la mise à disposition d'une salle de cérémonie (max. 20 min.) et son matériel de sonorisation, la remise de l'urne, ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.			
Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	439,80	86,20	526,00
Cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	219,90	43,10	263,00

Crématorium
du GRAND DIJON

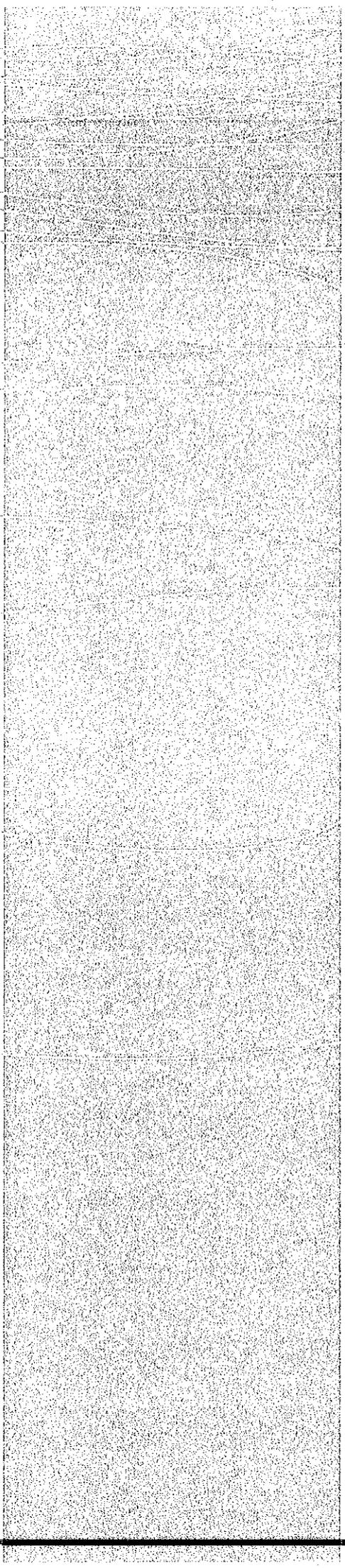
EN EUROS	TARIF HT 2011	TVA 19,60% 2011	TARIF TTC 2011 ARRONDIS
Crémation d'un cercueil après exhumation, sans cérémonie de recueillement			
Prestation avec la crémation, la prise en charge du cercueil ainsi que la remise de l'urne, ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire.			
Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	358,70	70,30	429,00
Cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	178,93	35,07	214,00
CREMATION SAPEUR POMPIER (décès en service commandé)		Gratuit	
LOCATION SALLE DE CEREMONIE POUR OBSEQUES SANS CREMATION			
1. courte durée (45 minutes maximum)	71,91	14,09	86,00
2. longue durée (1h30 maximum)	117,89	23,11	141,00
CREMATION DE PIECES ANATOMIQUES			
Container de 60 kg et 200 litres maximum	439,80	86,20	526,00
Container de 30 kg et 100 litres maximum	219,90	43,10	263,00
CEREMONIE DE RECUEILLEMENT		Gratuit	
URNE CINERAIRE		Gratuit	
ACCUEIL (personnel de portage)		Gratuit	
REMISE DE L'URNE		Gratuit	

EN EUROS	TARIF HT 2011	TVA 19,60% 2011	TARIF TTC 2011 ARRONDIS
DEPOT TEMPORAIRE DES CENDRES AU CREMATORIUM (1 an maximum)		Gratuit	
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN CINERAIRE		Gratuit	
DISPERSION DES CENDRES DES PIECES ANATOMIQUES D'ORIGINE HUMAINE AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE		Gratuit	
LOCATION DE SALLE DE CONVIVALITE POUR UNE REUNION DE FAMILLE	45,99	9,01	55,00

Crématorium
du **GRAND DIJON**



**ANNEXE I : Rapport Général des Commissaires aux
Comptes, comptes annuels, exercice clos le
31/03/2010**



Crématorium du Grand Dijon

Société par Actions Simplifiée

31 rue de Cambrai
75019 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2010

Crématorium du Grand Dijon

Société par Actions Simplifiée

31 rue de Cambrai
75019 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2010

Monsieur l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crématorium du Grand Dijon, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Changements de méthodes ou de présentation » concernant la présentation des redevances crématorium au compte de résultat.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 18 mai 2010

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe BATTISTI

CREMATORIUM DU GRAND DIJON

81 RUE D'AUXONNE

21000 DIJON

Comptes annuels au 31 mars 2010

BILAN

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	29 160		29 160	30 822
Autres créances	48 963		48 963	93 153
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	11 163		11 163	2 687
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	119 569		119 569	106 682
ACTIF CIRCULANT	208 854		208 854	233 345
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	208 854		208 854	233 345

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	685 012		685 012	707 605
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	685 012		685 012	707 605
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			1 000 3	20
PRODUITS D'EXPLOITATION			686 014	707 625
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			95 481 721 19 939 86 457 34 231	95 134 608 318 550 79 941 32 348
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions Autres charges			 4	 4 000 10
CHARGES D'EXPLOITATION			622 446	569 551
RESULTAT D'EXPLOITATION			63 568	138 074
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			158	2 898
PRODUITS FINANCIERS			158	2 898
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			52	27
CHARGES FINANCIERES			52	27
RESULTAT FINANCIER			106	2 871
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			63 674	140 945

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/03/2010</i>	<i>31/03/2009</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	7 153	6 758
Impôts sur les bénéfices	18 639	47 648
TOTAL DES PRODUITS	686 173	710 523
TOTAL DES CHARGES	648 290	623 985
BENEFICE OU PERTE	37 882	86 539

ANNEXE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La société a pour objet l'exploitation et la gestion du crématorium de la Communauté de l'agglomération Dijonnaise situé RD 126 route de Chevigny 21000 DIJON, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

L'activité de la société a démarré le 2 janvier 2007.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2009 au 31/03/2010.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du PCG 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMPTS SUR LES BENEFICES

La société FINANCIERE LILAS IV, par option en date du 22 avril 2008, a déclaré se constituer, à compter du 1^{er} Avril 2008, mère d'un groupe au sens des dispositions des articles 223A et suivants du C.G.I

CGD a donné son autorisation pour faire partie des filiales intégrées à partir du 1^{er} avril 2008.

Il a été retenu pour principe le maintien de la charge d'impôt dans le résultat de la société filiale intégrée. Pour la société, la charge d'impôt est déterminée comme en l'absence d'intégration fiscale

CAPITAL SOCIAL

Le capital, entièrement libéré, se compose de 3.700 actions de valeur nominale de 10 €. Cette société est détenue à 100 % par OGF.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au règlement du CRC n° 2000.06 du 07-12-2000. Il s'agit des passifs identifiés par l'entreprise pour faire face à des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables à la clôture de l'exercice sans que leurs échéances et leurs montants puissent être fixés de façon précise .

Provisions pour engagements sociaux

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n°97-06 du CNC, la société CGD provisionne, le cas échéant sous déduction des fonds placés auprès de compagnies d'assurance, ses engagements sociaux à prestations définies, à savoir :

- les engagements de retraite (Indemnités de Fin de Carrière),
- les gratifications versées par l'employeur à l'occasion de l'octroi d'une médaille d'honneur du travail.

Ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles annuelles sur la base de la méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Les hypothèses sous-jacentes aux évaluations sont choisies de sorte à refléter l'expérience propre de la société et aussi à tenir compte des conditions économiques françaises.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	4,60%
Taux de rendement des actifs :	4,25%
Taux de progression des salaires, y compris l'inflation	2,50%

Les engagements au 31 mars 2010 sont égaux aux provisions comptabilisées, soit : 8000 € au titre des IFC et 2000 € au titre des médailles du travail.

EVENEMENT SIGNIFICATIF POST CLOTURE

Néant

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

A la clôture de l'exercice, les heures acquises pour les 4 collaborateurs de CGD dans le cadre du droit individuel à la formation s'élèvent à 261 heures.

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de FINANCIERE LILAS IV dont le siège est au 31 rue Cambrai 75019 PARIS.

CHANGEMENTS DE METHODES OU DE PRESENTATION

Suite à la revue du plan de comptes intervenue en cours d'exercice, en conséquence notamment de la mise en place du module « gestion des achats » de l'ERP utilisé par le Groupe OGF, la classification des redevances crématorium au compte de résultat a été modifiée comme suit :

- Au 31 mars 2010, le poste « redevance crématorium » figure en « Autres achats et charges externes » pour un montant de 314 K€ ;
- Au 31 mars 2009, ce poste figurait en « Impôts, taxes et versements assimilés » pour un montant de 297 K€

Ce changement de présentation est sans incidence sur le résultat net et sur le résultat d'exploitation.

PROVISIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour fluctuation des cours Amortissements dérogatoires Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour grosses réparations Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	11 000		1 000	10 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	11 000		1 000	10 000
Provisions sur immobilisations incorporelles Provisions sur immobilisations corporelles Provisions sur titres mis en équivalence Provisions sur titres de participation Provisions sur autres immobilis. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL	11 000		1 000	10 000
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles			1 000	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	29 160	29 160	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	19 954	19 954	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	29 009	29 009	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	119 569	119 569	
TOTAL GENERAL	197 691	197 691	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	6 061		6 061	
Fournisseurs et comptes rattachés	33 132	33 132		
Personnel et comptes rattachés	19 490	19 490		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 570	10 570		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	7 773	7 773		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	43 214	43 214		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	120 240	114 179	6 061	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/03/2010

CHARGES A PAYER	58 172,44
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	26 725,47
40821000 FAR MANU FRAIS GX SIEGE	26 725,47
DETTES FISCALES ET SOCIALES	31 446,97
42820000 DETTES PROV CONGES PAYES	9 449,28
42840000 DETTES PROV PART SALARIE	7 153,00
42860000 PROVISIONS BONUS & PRIMES	598,59
42860100 PROVISIONS HEURES SUPPLEM.	582,09
42860200 CHARGES DE PERSONEL A PAYER	1 707,11
43820000 DETTES PROV CH SOC C. PAYES	3 550,93
43860000 PROV C.S./BONUS & PRIMES	126,41
43860100 PROV.CH.SOC.HEURES SUPPL.	218,74
43862000 ORG.SOCIAUX CHGES A PAYER	288,00
44861000 FORMAT,PROFESSIONNELLE	120,66
44861200 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	149,16
44864000 ETAT TAXE PROFESSIONNELLE	6 090,00
44864100 C.F.E.	1 350,00
44864200 C.V.A.E.	63,00
TOTAL DES CHARGES A PAYER	58 172,44

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/03/2010

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	119 568,53
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	119 568,53
48600000 CHGES CONSTATEES D'AVANCE	119 568,53
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	119 568,53

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		126 794
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		126 794
<i>Variations en cours d'exercice</i>		
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Résultat de l'exercice		37 882
Autres variations dividendes	86 062	
	SOLDE	48 180
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		78 614

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	63 674	20 891	42 783
Participations des salariés aux fruits de l'expansion	(7 153)	(2 252)	(4 901)
RESULTAT COMPTABLE	56 521	18 639	37 882

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>	<i>Dettes, créances en effets comm.</i>
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	25 622		
Autres créances	29 009		
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94		
Autres dettes	43 214		

EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
ASSIMILES CADRES	1	
OUVRIERS	3	
TOTAL	4	

DONNEES D'IDENTIFICATION**A IDENTIFICATION DU DECLARANT**

SAS	CREMATORIUM DU GRAND DIJON	Numéro FRP :	
		Numéro SIRET :	45130955300027
81	RUE D'AUXONNE	Code activité NAF :	000Z
21000	DIJON		

Téléphone :

B REGIME FISCAL

	Code DGI	Libellé
Catégorie fiscale :	BI	B.I.C.
Régime fiscal :	RN	Réel Normal
Code IS/IR-BIC : (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS	Société
Arrêt d'activité :		Néant
Type de dépôt :	NOR	Définitif

C PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :	01/04/2009
Date de clôture de l'exercice ou période N :	31/03/2010
Durée de l'exercice ou période N :	12
Date d'arrêté provisoire des comptes :	
Date de clôture de l'exercice ou période N - 1 : (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/03/2009
Durée de l'exercice ou période N - 1 : (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D MONNAIE

Code monnaie :	EUR	EURO - Europe
----------------	-----	---------------

Comptabilité super-simplifiée

A IDENTIFICATION CREMATORIUM DU GRAND DIJON Activité :
 Si vous avez changé d'activité, cochez complément d'activité :

Adresse du siège social si différente de l'adresse du principal établissement

Numéro	Type	Nom de la voie	Complément de distribution	
81		RUE D'AUXONNE		
Lieu-dit / Hameau		Code postal	Localité	Pays
		21000	DIJON	

Ancienne adresse en cas de changement

Numéro	Type	Nom de la voie	Complément de distribution	
Lieu-dit / Hameau		Code postal	Localité	Pays

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % Déficit
 Bénéfice imposable à 15 %

2 Plus-values

à LT à 15%		Résultat concession brevet 15%	au taux de 19 %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres au taux de 19 %		au taux de 0 %	exonérées (238 quinquies)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3 Abattements, exon. pour entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Ent. Nou., 44 sexes <input type="text"/>	Ent. Innovantes <input type="text"/>	Z.F.U. <input type="text"/>	Z.F.C. <input type="text"/>
Pôle de compétitivité <input type="text"/>	Ent. Nou., 44 septies <input type="text"/>	Z.F.A., 44 quaterdec. <input type="text"/>	Autres dispositifs <input type="text"/>
Z.R.D., 44 terdecies <input type="text"/>	Stés Invest. Immob. <input type="text"/>		
Bénéfice, déficit exonéré <input type="text"/>		Plus values taux 15% exonérées <input type="text"/>	

D IMPUTATIONS

1 Au titre des revenus mobiliers ayant donné lieu à délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	<input type="text"/>		
2 Au titre des revenus de source étrangère encaissés ou reçus d'un état étranger ou territoire	<input type="text"/>		
3 Crédits d'impôt et imputations			
Crédit recherche	Formation dirigeants	Crédit famille	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Réduction Mécénat	Investissement en Corse	Crédit apprentissage	Autres imputations
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

E bis VALEUR AJOUTEE DE L'ENTREPRISE

Report colonne B de la ligne OG du tableau 2059-E ou de la ligne 137 du 2033-E

(Informations saisies dans le Module Echange de Données)

Coordonnées du Comptable : (S=Salaré ; I=Indépendant)

Coordonnées du Conseil : (S=Salaré ; I=Indépendant)

Coordonnées du CGA : N° Agrément

Visa : Nom de l'expert comptable :
 Nom du cabinet d'expertise comptable :
 N° SIRET du cabinet d'expertise comptable :
 Déclarant : Date : 15/06/2010 Nom du signataire : MME Virginie NEALE
 Lieu : PARIS Qualité du signataire : DIRECTEUR FISCAL

IMPOT SUR LES SOCIETES
COMPLEMENT A LA DECLARATION N° 2065

2065 Bis

Désignation : **CREMATORIUM DU GRAND DIJON**

Clôture au : **31/03/2010**

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS, PARTS SOCIALES ET DES REVENUS ASSIMILES

1. Montant brut des distributions (intérêts, dividendes, revenus), payables aux associés, actionnaires, ...	- par la société elle-même - par un établissement chargé du service des titres	a b	86 062,00
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages (bénéficiair. non désignés)		c	
3. Montant des prêts, avances, acomptes, consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d	
Sous Total (a à d)			86 062,00
4. Montant des autres distributions		e	
<i>Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2065bis - Autres dlstributions ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.</i>			
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (2° du 3 de l'article 158 du CGI)		i	86 062,00
6. Montant revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % (2° du 3 de l'art. 158 du CGI)		j	
Montant des revenus répartis			86 062,00
TOTAL			86 062,00

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2065bis - Rémunérations nettes " présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

IMPOT SUR LES SOCIETES

2065 Ter

COMPLEMENT A LA DECLARATION N° 2065

Désignation : CREMATORIUM DU GRAND DIJON

Clôture au : 31/03/2010

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

Voitures affectées aux dirigeants et aux cadres	Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation
-------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans les annexes " 2065ter - Véhicules affectés aux cadres " et " 2065ter - Véhicules affect. exploitation " présentes dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

I DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Titre	Nom - prénom / Désignation	Complément de désignation
Numéro	Type	Nom de la voie
	Lieu-dit / Hameau	Code postal
		Localité
		Pays

Adresses des autres établissements

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2065ter - Autres établissements ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

- Montant brut des salaires figurant sur la DADS1 ou modèle 2460
- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et courtages

K Moins-values à long terme (ne concerne que les sociétés placées sous le régime simplifié d'imposition)

	Taux de 15% (219 I a ter et quater)
Moins-values à long terme restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Moins-values à long terme imputée sur les PVLТ de l'exercice	
Moins-values à long terme réalisée au cours de l'exercice	
Moins-values à long terme restant à reporter	

L REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

01/04/2008

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe

Bénéfice ou déficit 55 916,37 plus ou moins values à long terme à 15 %

plus ou moins values à long terme à 19 %

- Chiffre d'affaires TTC

819 274,17

+ ou - values à long terme à 0 %

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

Forme juridique	Désignation	Complément de désignation
SAS	FINANCIERE LILAS IV	DGE
Numéro	Type	Nom de la voie
		6 RUE COURTOIS
Lieu-dit / Hameau	Code postal	Localité
	93505	PANTIN
N° SIRET de la société mère	49840328600020	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

2067

Désignation : CREMATORIUM DU GRAND DIJON

Adresse : 81 RUE D'AUXONNE 21000 DIJON

Déclaration de l'année ou exercice du 01/04/2009 au 31/03/2010

A FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE

ADRESSE COMPLETE

Au regard de la norme EDI - TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2067 Relevé des frais généraux ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES					Frais de voyages et déplacements (6)	DEPENSES ET CHARGES		Total des colonnes 5 à 8 (9)
Rémunérations (1)	Indemnités, allocations (2)	Avantages en nature (3)	Remboursts dépenses person. (4)	Total des colonnes 1 à 4 (5)		Véhicules et autres biens (7)	Immeubles non affectés (8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Tx								

B AUTRES FRAIS

(10)

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (TTC)

- Frais de réception qui se rattachent à la gestion de l'entreprise

TOTAL

200,00

200,00

C ELEMENTS DE REFERENCE :

Total des dépenses

Bénéfices Imposables

- de l'exercice 2010 (9 + 10) 200,00

- de l'exercice précédent

- exercice 2010 55 916,37

- exercice précédent 142 944,66

Déclarant :

Date : 15/06/2010

Qualité du signataire : DIRECTEUR FISCAL

Nom du signataire : MME

Virginie NEALE

Lieu : PARIS

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : CREMATORIUM DU GRAND DIJON Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise B1 RUE D'AUXONNE 21000 DIJON Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET * 4 5 1 3 0 9 5 5 3 0 0 0 2 7 Néant *

				Exercice N, clos le : <u>31/03/2010</u>		N-1 <u>31/03/2009</u>		
				Net		Net		
				3		4		
				Brut		Amortissements, provisions		
				1		2		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1	AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH		BI				
	TOTAL (II)	BJ		BK				
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes			BV		BW			
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	29 160	BY	29 160	30 822	
		Autres créances (3)	BZ	48 963	CA	48 963	93 153	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF		11 163	CG	11 163	2 687		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	119 569	CI	119 569	106 682		
	TOTAL (III)	CJ	208 854	CK	208 854	233 345		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	208 854	1A	208 854	233 345		

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CREMATORIUM DU GRAND DIJON		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :37.000.....)	DA	37 000	37 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 700	3 231	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	32	24	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	37 882	86 539	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)		DL	78 614	126 794
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	10 000	11 000	
	TOTAL (III)		DR	10 000	11 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	6 061	1 775	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 132	32 078	
	Dettes fiscales et sociales	DY	37 833	36 628	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	43 214	25 069		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	120 240	95 551	
Écarts de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	208 854	233 345	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	114 179	93 775		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts).

Désignation de l'entreprise: CRÉMATORIUM DU GRAND DIJON		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportation et livraisons Intracommunautaires	Total	Néant <input type="checkbox"/>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF		
			} services *	FG	FH	FI	685 012
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL	685 012	707 605
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	1 000		
	Autres produits (1) (11)			FQ	3	20	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	686 014	707 625
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	95	95	
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*			FW	481 721	134 608	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	19 939	318 550	
	Salaires et traitements*			FY	86 457	79 941	
	Charges sociales (10)			FZ	34 231	32 348	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *		GA		
			} - dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			4 000	
	Autres charges (12)				GE	4	10
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	622 446	569 551	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	63 568	138 074	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	158	2 898	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	158	2 898	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	52	27	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	52	27	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	106	2 871	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	63 674	140 945	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION
 Copyright RedTian (2010) Cegid ServantSort... ÉTAFI...

Désignation de l'entreprise <u>CREMATORIUM DU GRAND DIJON</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	7 153	6 758
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	18 639	47 648
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	686 173
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	623 985
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	37 882
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	158
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	52
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire Obligatoire
(ann. le 53 A du Code
général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

Copyright RedTitan (2010), Cégid, ServantSoft - ETAFI - (Ne pas reporter le montant des comptes) - Cet EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		CREMATORIUM DU GRAND DIJON				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		1		2			
		CZ		D8			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CZ		D8			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		KD		KE			
Terrains		KG		KH			
Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK		
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP	KQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	KT		
Autres immobilisations corporelles				KV	KW		
Matériel de transport *				KY	KZ		
Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC		
Emballages récupérables et divers *				LE	LF		
Immobilisations corporelles en cours				LH	LI		
Avances et acomptes				LK	LL		
TOTAL III		LN		LO			
Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8T			
Autres participations		8U		8W			
Autres titres immobilisés		1P		1R			
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U			
TOTAL IV		LQ		LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		ØH			
				ØJ			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virements de poste à poste				3	4
		1		2			
		CØ		DØ			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		D7			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LW			
Terrains		IP		LX			
Constructions	Sur sol propre	IQ		MA			
	Sur sol d'autrui	IR		MD			
Inst. gates, agencets et am. des constructions		IS		MG			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gates, agencets, aménagements divers	IU		MM			
	Matériel de transport	IV		MP			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS			
Emballages récupérables et divers *		IX		MV			
Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ			
Avances et acomptes		NC		ND			
TOTAL III		IY		NH			
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU			
Autres participations		IØ		ØX			
Autres titres immobilisés		11		2B			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E			
TOTAL IV		13		NJ			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK			
				ØL			
				ØM			

NEANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise CREMATORIUM DU GRAND DIJON Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QI		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III				QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
TOTAL I												
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II												
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL					NM						NO
TOTAL IV												
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW											
		Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)			NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2010); Cegid ServantSoft - E-TAFI v. 2.0

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise CREMATORIUM DU GRAND DIJON Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3Y	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	1A	1B	1C	1D	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	1E	1F	1G	1H	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	1K	1L	1M	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	11 000	TV	1 000	TX	10 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	11 000	UB	1 000	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	1 000		
		UG	UH			
		UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. IO

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Red'iran (2010) - Cegid ServantSoft - ETAEI - **ÉTAT-EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION**

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	29 160	29 160		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	19 954	19 954	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	29 009	29 009		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	119 569	119 569		
	TOTAUX		VT	197 691	197 691	VU	VV
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VII				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 061		6 061		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 132	33 132			
Personnel et comptes rattachés		8C	19 490	19 490			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 570	10 570			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 773	7 773		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	43 214	43 214			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	120 240	114 179	6 061		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright RedTiran (2010) Cegit ServantSoft -EIAF

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CREMATORIUM DU GRAND DIJON		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31032010		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA	37 882	
		de son conjoint		WB		
		moins part déductible *		WC		
	à réintégrer :					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*					
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*					
	Amendes et pénalités (nature :					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
		Déficit étranger des PME précédemment déduit (art. 209C)	SX	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro	M8	
TOTAL I					WR	63 674
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxés, et réintégrés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
		- imposées au taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)						
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
Majoration d'amortissement*						
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice des opérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	
		PME de compétitivité (art. 44 bis septies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
		Zone franche urbaine (art. 44 septies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis septies)	1F	
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	
				Zone franche Corse (art. 44 bis septies)	ØT	
				Zone franche d'activité (art. 44 quater septies)	2F	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Résultats déficitaires article 209C	ZM	Créance dégagee par le report en arriere de deficit	ZI	
TOTAL II					XII	7 758
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	55 916	
		déficit (II moins I)		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XI		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	55 916	

Copyright RedTitan (2010) Cegid ServantSoft - ETAFI - Ter EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise CREMATORIUM DU GRAND DIJON		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
RETRAITES	8Z	9A	1 000
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
PARTICIPATION	9M	9N	6 758
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	7 758
	7 153		
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

11

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CREMATORIUM DU GRAND DIJON										Néant <input type="checkbox"/>			
TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)													
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie									ØC	24		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie									ØD	86 539		
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)												
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)									ØE			
TOTAL I									ØF	86 563			
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale									ZB	469		
	- Autres réserves									ZD			
	Dividendes									ZE	86 062		
	Autres répartitions									ZF			
	Report à nouveau									ZG	32		
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)									TOTAL II	ZH	86 563		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.													
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES IMPÔTS ET AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT		482	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8									XQ		640	
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	15 633	13 464	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	19 277	16 045	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	446 811	103 976	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	481 721	134 608	
IMPÔTS ET AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Taxe professionnelle*									YW	16 376	19 663	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	3 563	298 887	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	19 939	318 550	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	134 265	142 957	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	63 859	58 053	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2009)*									ØB	79 311		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									ØS			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	55 916	Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL		
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO		
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF		
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.			JG	3	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiales.		JH	2	N° SIRET de la société mère		JJ	49840328600020	
- numéro de centre de gestion agréé *			XP										
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____)			YP		4,00			3,00					
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%			%					
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1.			ZR		0								

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : **CREMATORIUM DU GRAND DIJON**

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués ou franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-values taxables à 19 % (1)
			⑩	⑪	
⑦	⑧	⑨	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

NEANT

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)

(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis A, 210 B et 208 C du CGI.

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts).

Désignation de l'entreprise : CREMATORIUM DU GRAND DIJON

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②.
 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ①*.
 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16% ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

NEANT

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter Col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19%, 16,5% (1) ou à 15% ②	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ④	À 15% ou à 16,5% (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright RedTitan (2010) Cegid ServantSoft - ETAFI

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Formulaire obligatoire
 (article 53A du code
 général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : CREMATORIUM DU GRAND DIJON Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

NEANT

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : <u>CREMATORIUM DU GRAND DIJON</u>			Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <u>01042009</u> et clos le : <u>31032010</u>			Durée en nombre de mois <u>12</u>	
I - Production de l'entreprise			A	B
Ventes de marchandises	B2		OA	
Production vendue - Biens	A5		OB	
Production vendue - Services	A7		OC	685 012
Production stockée	B5		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	B6		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	B7		OF	
Autres produits de gestion courante	B8			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OH	3
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI	
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	O3		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	O4		OL	
TOTAL 1	I5		OM	685 014
II - Consommation de bien et services en provenance de tiers (1)			A	B
Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1		ON	95
Variation de stocks (marchandises)	C2		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	C4		OQ	
Autres achats et charges externes à l'exception des foyers et redevances	C5		OR	481 721
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			OS	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti TP	C6			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8		OU	
Autres charges de gestion courante	C7			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OW	4
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			OX	
Moins values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	C8		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti TP	C9			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9	
TOTAL 2	D1		OJ	481 819
III - Valeur ajoutée produite			A	B
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	D2	OG	203 195

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

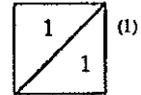
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2010

N° SIRET 4 5 1 3 0 9 5 5 3 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CREMATORIUM DU GRAND DIJON

ADRESSE (voie) 81 RUE D'AUXONNE 21000 DIJON

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3700

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination OGF

N° SIREN (si société établie en France) 542076799 % de détention Nb de parts ou actions 3700

Adresse : N° 31 Voie RUE DE CAMBRAI

Code Postal 75019 Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Copyright RedTifan (2010). Cegid ServantSoft - ETAFI

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

Désignation : CREMATORIUM DU GRAND DIJON

Clôture au : 31/03/2010

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

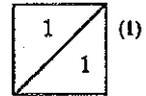
Forme juridique	Dénomination		Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts
SA	OGF	Libellé de la voie		542076799	3700
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution		% de détention
31		RUE DE CAMBRAI			100,00
Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)		
	75019	PARIS			
Forme juridique	Dénomination		Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution		% de détention
Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)		
Forme juridique	Dénomination		Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution		% de détention
Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)		
Forme juridique	Dénomination		Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution		% de détention
Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)		
Forme juridique	Dénomination		Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution		% de détention
Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)		
Forme juridique	Dénomination		Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution		% de détention
Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)		
Forme juridique	Dénomination		Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution		% de détention
Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)		
Forme juridique	Dénomination		Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution		% de détention
Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)		
Forme juridique	Dénomination		Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution		% de détention
Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)		
Forme juridique	Dénomination		Complément de dénomination	N° SIREN	Nbre parts
N°	B/T/Q	Libellé de la voie	Complément de distribution		% de détention
Lieu dit / Hameau	Code postal	Commune	Code Pays (si différent de FR)		

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2010

N° SIRET 4 5 1 3 0 9 6 5 3 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CREMATORIUM DU GRAND DIJON

ADRESSE (voie) 81 RUE D'AUXONNE 21000 DIJON

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Adresse: N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Adresse: N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Adresse: N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Adresse: N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Adresse: N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Adresse: N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Adresse: N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Adresse: N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays

NEANT

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Copyright RedTitan (2010) Cegid ServantSoft - ETAFI

(1) Lorsque le nombre de filiales et participants excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation : CREMATORIUM DU GRAND DIJON

Clôture au : 31/03/2010

Charges à payer	Montant
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHES FACTURES CHARGES EXPLOITATIONS A RECEVOIR	26 725,47
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
DETTES PROV CONGES PAYES	9 449,28
PROVISIONS BONUS ET PRIMES	598,59
PROVISIONS HEURES SUPPLEM.	582,09
CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	1 707,11
DETTES PROV CH.SOC.C.PAYES	3 550,93
PROC C.S./BONUS ET PRIMES	126,41
PROV CH.SOC.HEURES SUPPL.	218,74
FORMATION PROFESSIONNELLE	120,66
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	149,16
ETAT TAXE PROFESSIONNELLE	6 090,00
C.F.E.	1 350,00
C.V.A.E.	63,00
DETTES PROV PART SALARIE	7 153,00
ORG.SOCIAUX CHARGES A PAYER	288,00

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation : CREMATORIUM DU GRAND DIJON

Clôture au : 31/03/2010

Charges constatées d'avance, libellé	Date		Montant		
	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
REDEVANCE OCCUPATION	01/01/2010	31/12/2010	119 568,53		
Total de la page			119 568,53		
TOTAL GENERAL			119 568,53		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : CREMATORIUM DU GRAND DIJON

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01/04/2009

clos le : 31/03/2010

Néant ***I. RÉINTÉGRATIONS**Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

E 1	37 882
E 2	25 792
E 3	63 674

Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)

TOTAL I

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)**II - DÉDUCTIONS**

Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)

E 4	
E 5	7 758
BY	
E 6	
EZ	
E 7	
E 8	
I 9	

Plus-values
nettes
à long terme

- imposées au taux de 19 %
- imposées aux taux de 15 %
- imposées aux taux de 0 %
- imputées sur les moins-values nettes à long terme
- imputées sur les déficits antérieurs
- autres plus-values imposées au taux de 19 %
(art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

F 1	7 758
F 2	55 916
F 3	
F 4	
F 6	
F 8	55 916
F 9	

Résultat fiscal avant imputation des déficits
reportables

Bénéfice (I - II)

Déficit (II - I)

Déficit de l'exercice reporté en arrière

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I
du tableau n° 2058 B bis)

Résultat fiscal

Bénéfice

Déficit

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **CREMATORIUM DU GRAND DIJON**
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Néant

Exercice ouvert le : **01042009**
clos le : **31032010**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
TOTAL des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme À 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-value nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			

NEANT

(1) L'article 219 I a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (art. 219 I-a *sexies-0 bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not et la notice 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Red Titan (2010) Cegid ServicesSoft - ETAF

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : CREMATORIUM DU GRAND DIJON

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01/04/2009

clos le : 31/03/2010

Néant

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

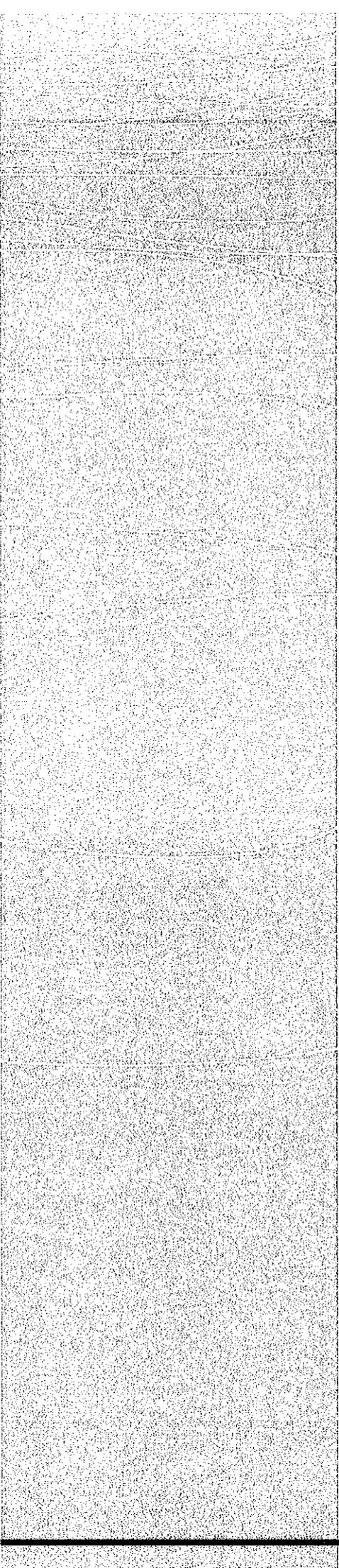
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6			55 916
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10			
Réévaluations libres 11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13			55 916

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

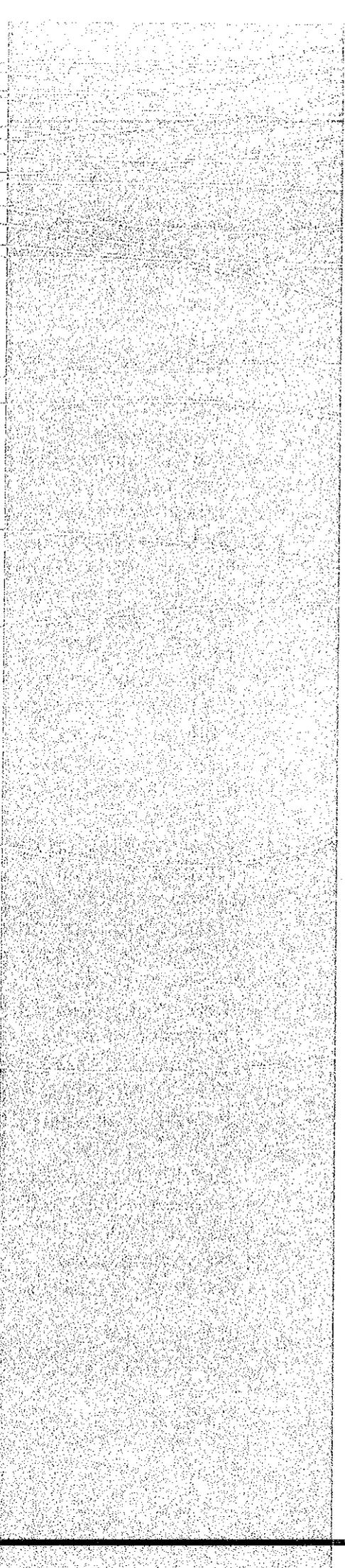
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ANNEXE II : Compte d'exploitation prévisionnel



	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
	1	2	3	4	5	
Nombre crémation	1 492	1 536	1 580	1 626	1 674	
Adultes	1 429	1 472	1 516	1 561	1 608	
Enfants	27	27	27	27	27	
Exhumations 1 (+5ans)	9	9	10	10	10	
Exhumations 2 (-5ans)	0	0	0	0	0	
Pièces anatomiques GM	26	27	27	27	27	
Pièces anatomiques PM	1	1	1	1	1	
Location salle	2	2	2	2	2	
RECETTES	594 680 €	624 514 €	655 848 €	688 760 €	723 329 €	3 287 132 €
703 Recettes de recyclage des résidus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Tarif adulte avec cérémonie	405,52 €	413,63 €	421,90 €	430,34 €	438,95 €	
Tarif adulte hors présence famille	330,27 €	336,88 €	343,61 €	350,49 €	357,49 €	
706 Adultes	575 182,76 €	604 287,01 €	634 863,94 €	666 988,05 €	700 737,65 €	3 182 059 €
Tarif enfant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
706 Enfants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
Tarif exhumation 1	202,76 €	206,82 €	210,95 €	215,17 €	219,47 €	
706 Exhumations 1	1 861,34 €	1 936,53 €	2 014,77 €	2 096,17 €	2 180,85 €	10 090 €
Tarif exhumation 2	405,52 €	413,63 €	421,90 €	430,34 €	438,95 €	
706 Exhumations 2	409,58 €	421,94 €	434,69 €	447,81 €	461,34 €	2 175 €
Tarif pièces anatomiques GM	405,52 €	413,63 €	421,90 €	430,34 €	438,95 €	
706 Pièces anatomiques GM	10 648,96 €	10 970,58 €	11 301,86 €	11 643,18 €	11 994,80 €	56 559 €
Tarif pièces anatomiques PM	202,76 €	206,82 €	210,95 €	215,17 €	219,47 €	
706 Pièces anatomiques PM	204,79 €	210,97 €	217,34 €	223,91 €	230,67 €	1 088 €
Tarif location salle	66,89 €	68,23 €	69,59 €	70,98 €	72,40 €	
706 Location salle	133,78 €	137,82 €	141,98 €	146,27 €	150,69 €	711 €
706 Recettes prestations annexes	6 239,15 €	6 648,68 €	6 873,71 €	7 215,04 €	7 573,47 €	34 450 €
CHARGES	577 005 €	599 700 €	620 058 €	653 699 €	680 814 €	3 131 276 €
Charges fixes	424 350 €	436 119 €	443 182 €	458 324 €	466 025 €	2 228 000 €
60 Fournitures et consommables	18 831,82 €	16 656,62 €	17 093,42 €	17 542,58 €	17 988,63 €	88 113 €
6061 Abonnement eau	84,55 €	86,24 €	87,97 €	89,73 €	91,52 €	440 €
6061 Abonnement gaz	6 677,37 €	6 911,08 €	7 152,97 €	7 403,32 €	7 662,44 €	35 807 €
6061 Abonnement électricité	2 973,26 €	3 032,72 €	3 093,37 €	3 155,24 €	3 218,35 €	15 473 €
6061 Carburants	746,64 €	761,57 €	776,80 €	792,34 €	792,34 €	3 870 €
6063 Fournitures entretien	1 000,00 €	1 020,00 €	1 040,40 €	1 061,21 €	1 082,43 €	5 204 €
6064 Fournitures administratives	3 350,00 €	765,00 €	780,30 €	795,91 €	811,82 €	6 503 €
6068 Equipements opérateurs crématorium	4 000,00 €	4 080,00 €	4 161,60 €	4 244,83 €	4 329,73 €	20 816 €
61 Services extérieurs	67 118,88 €	72 818,33 €	70 681,23 €	76 636,47 €	74 439,32 €	361 694 €
6122 Crédit-bail mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
6132 Location mobilières	2 288,88 €	2 334,66 €	2 381,35 €	2 428,98 €	2 477,56 €	11 911 €
6152 Entretien du bâtiment	13 000,00 €	13 260,00 €	13 525,20 €	13 795,70 €	14 071,62 €	67 653 €
6155 Entretien des véhicules	3 000,00 €	3 060,00 €	3 121,20 €	3 183,62 €	3 247,30 €	15 612 €
6156 Entretien des fours	41 500,00 €	42 745,00 €	44 027,35 €	45 348,17 €	46 708,62 €	220 329 €
6156 Entretien de la chaufferie	800,00 €	816,00 €	832,32 €	848,97 €	865,95 €	4 163 €
Contrôles techniques	1 530,00 €	5 302,68 €	1 591,81 €	5 724,98 €	1 656,12 €	16 006 €
616 Assurances RC	4 500,00 €	4 590,00 €	4 681,80 €	4 775,44 €	4 870,94 €	23 418 €
616 Assurances véhicules	500,00 €	510,00 €	520,20 €	530,60 €	541,22 €	2 602 €
617 Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
618 Documentation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
62 Autres services extérieurs	10 370,00 €	10 577,40 €	10 788,95 €	11 004,73 €	11 224,82 €	53 966 €
6211 Personnel intérimaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
622 Honoraires (CaC,...)	7 500,00 €	7 650,00 €	7 803,00 €	7 959,06 €	8 118,24 €	39 030 €
623 Publicité	2 870,00 €	2 927,40 €	2 985,95 €	3 045,67 €	3 106,58 €	14 936 €
625 Déplacements, missions, réceptions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
63 Impôts et taxes	6 090,00 €	6 606,00 €	7 274,00 €	7 531,00 €	8 099,00 €	35 600 €
633 Impôts sur rémunérations*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
63511 Taxe professionnelle	6 090,00 €	6 606,00 €	7 274,00 €	7 531,00 €	8 099,00 €	35 600 €
63514 Taxe sur les véhicules	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
637 Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
64 Charges de personnel	141 939,00 €	148 980,72 €	156 375,23 €	164 140,28 €	172 294,51 €	783 730 €
641 Rémunération du personnel	97 219,00 €	102 042,12 €	107 106,88 €	112 425,43 €	118 010,55 €	536 804 €
64 Charges sociales	44 720,00 €	46 938,60 €	49 268,35 €	51 714,84 €	54 283,96 €	246 926 €
68 Autres charges de gestion courante	174 000,00 €	174 480,00 €	174 969,60 €	175 468,99 €	175 978,37 €	874 897 €
651 Redevance d'occupation	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	750 000 €
Assistance technique	24 000,00 €	24 480,00 €	24 969,60 €	25 468,99 €	25 978,37 €	124 897 €
68 Dotations aux provisions	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	30 000 €
Charges variables	152 655,15 €	163 581,39 €	176 875,50 €	195 374,70 €	214 789,76 €	903 276 €
6061 Consommation eau	338,21 €	354,99 €	372,61 €	391,11 €	410,34 €	1 867 €
6061 Consommation gaz	26 709,50 €	27 644,33 €	28 611,88 €	29 613,30 €	30 649,76 €	143 229 €
6061 Consommation électricité	2 153,03 €	2 259,85 €	2 372,01 €	2 489,80 €	2 613,49 €	11 888 €
6061 Assainissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
6064 Fournitures administratives	2 740,12 €	2 876,06 €	3 018,81 €	3 168,71 €	3 326,13 €	15 130 €
626 Frais postaux et Télécom	1 778,22 €	1 866,44 €	1 959,08 €	2 056,36 €	2 158,51 €	9 819 €
651 Redevance affermage	118 936,07 €	128 579,73 €	140 541,11 €	157 655,42 €	175 631,32 €	721 344 €
RESULTAT	17 675 €	24 813 €	35 790 €	35 062 €	42 515 €	155 856 €
Impôts sur les sociétés	6 156 €	8 642 €	12 466 €	12 212 €	14 808 €	54 285 €
RESULTAT après IS	11 519 €	16 171 €	23 325 €	22 850 €	27 707 €	101 571 €
	1,9%	2,6%	3,6%	3,3%	3,8%	3,1%
% du CA	1,94%	2,59%	3,56%	3,32%	3,83%	3,09%
Aug / N-1	-50,00%	40,38%	44,24%	-2,04%	21,26%	10,77%
Redevance d'occupation :						
Redevance jusqu'à 600000 €	118 936,07 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	598 936 €
Redevance de 600 000 € à 650 000 €	FAUX	8 579,73 €	17 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	61 080 €
Redevance de 650 000 € à 700 000 €	0,00 €	0,00 €	3 041,11 €	20 155,42 €	26 000,00 €	49 197 €
Redevance au-delà de 700 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 131,32 €	12 131 €
Total Redevance d'occupation	118 936,07 €	128 579,73 €	140 541,11 €	157 655,42 €	175 631,32 €	721 344 €
Total Redevance d'affermage	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	750 000 €
TOTAL REDEVANCES	268 936,07 €	278 579,73 €	290 541,11 €	307 655,42 €	325 631,32 €	1 471 344 €
% du CA	45,22%	44,61%	44,30%	44,67%	45,02%	44,76%

**ANNEXE III : Inventaire des biens désignés au
contrat comme biens de retour et de reprise du
service délégué**



Annexe n° 1

Etat descriptif exhaustif des installations, ouvrages et matériels nécessaires à l'exploitation mis à la disposition du délégataire

Inventaire A – Biens de retour

- Four de crémation marque FERBECK et VINCENT type modulaire C411 avec système d'introduction automatique type C2
- Four de crémation HYGECOBEL de marque "EVANS" type 2 100 F. à compter du 8 avril 1999
- Ensemble cases réfrigérées morgues 3 corps de marque HYGECOBEL
- 2 chariots élévateurs
- 5 chauffeuses ARGOS avec système d'accrochage et angle
- 2 tables basses ARGOS
- 1 bridge ARGOS
- 87 chaises ARGOS avec système d'accrochage
- 1 banquette champagne
- 2 fauteuils champagne
- 6 bridges champagne
- 3 tables basses bois naturel
- 2 porte-manteaux modèle DIESE
- 2 tables standards modèle SERINGA
- 6 chaises pieds epoxy noirs, tissu bleu
- 1 fauteuil tournant
- 2 porte-manteaux sur pieds chromés
- 1 banc d'extérieur concorde
- 4 poteaux laitonés et cordons amovibles
- 2 horloges numériques
- 4 chaises piétement chromé caniche
- 1 lampe de direction
- 1 vestiaire d'atelier 3 cases
- 1 armoire métallique rangement balais
- 1 bureau 2 caissons placage frêne-palissandre
- 1 bahut 2 portes
- 1 table de réunion diamètre 120
- 1 catafalque bois framiré-chêne
- 1 pupitre framiré
- 1 croix démontable
- 1 ensemble sonorisation salle omniculture

Inventaire B – Biens de reprise

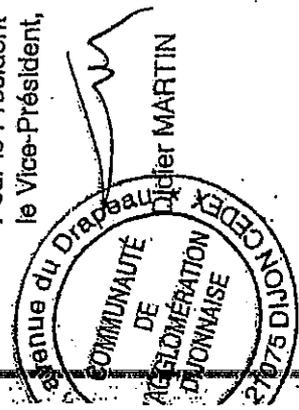
Il n'y a pas de biens de reprise inventoriés.

ETAT de l'ACTIF - RECAPITULATIF A FIN 2005

Budget Annexe Crématorium en euros

Comptes	Libellé des comptes	Valeur Nominale	Prévisions de fin d'exercice 2005	Valeur Comptable
2131	Bâtiments	1 564 364,85	574 715,03	989 649,82
2154	Matériel et outillage industriels	394 211,95	329 084,69	65 127,26
2183	Matériel de bureau et informatique	459,24	459,24	0,00
2313	Constructions en cours	65 231,32	0,00	65 231,32
TOTAL				

Dijon, le 07/02/2006
Pour le Président
le Vice-Président,



*Liste des immobilisations
par compte d'immobilisation pour l'année 2005*

Compte d'immobilisation : 2131

Code	Libelle	L 27	21	02	4 791,22	709,80	177,45	3 903,97
5B000006	raux 2000	L 25	21	02	21 646,01	1 731,68	865,84	19 048,49
5B000007	raux 2002	L 35	21	02	1 537 927,62	527 289,47	43 940,79	966 697,36
5J000002	rematorium RD 126 MIRANDE	Total Compte 2131			1 564 364,85	529 730,95	44 984,08	989 649,82

Liste des immobilisations
par compte d'immobilisation pour l'année 2005

Compte d'immobilisation : 2154

Code	Description	L	10	21	02	1 817,92	0,00	181,79	1 636,13
04D0000001	04D0000001	L	10	21	02	1 817,92	0,00	181,79	1 636,13
	Chariot électromécanique.								
05C0000003	05C0000003	L	10	21	02	158 727,82	79 363,91	15 872,78	63 491,13
	Four de crémation Evans								
05C0000004	05C0000004	L	1	21	04	267,81	267,81	0,00	0,00
	Meuble atelier								
05C0000009	05C0000009	L	10	21	02	619,55	619,55	0,00	0,00
	Poteaux en laiton et cordons								
05C0000012	05C0000012	L	10	21	02	189 754,36	189 754,36	0,00	0,00
	Four de crémation Ferbeck								
05C0000016	05C0000016	L	10	21	02	703,50	703,50	0,00	0,00
	Table re réunion ronde								
05C0000031	05C0000031	L	10	21	02	1 251,35	1 251,35	0,00	0,00
	3 civières à roulettes								
05C0000032	05C0000032	L	10	21	02	2 278,14	2 278,14	0,00	0,00
	Chariot élévateur hydraulique								
05C0000033	05C0000033	L	10	21	02	6 860,63	6 860,63	0,00	0,00
	Scag 3 corps façade inox								
05C0000034	05C0000034	L	1	21	04	230,20	230,20	0,00	0,00
	Reproduction tableau et cadre								
05C0000036	05C0000036	L	10	21	02	879,39	879,39	0,00	0,00
	Bureau 2 Caissons pallissandre								
05C0000037	05C0000037	L	10	21	02	466,34	466,34	0,00	0,00
	Peint 2 portes pallissandre								
05C0000038	05C0000038	L	1	21	04	521,44	521,44	0,00	0,00
	4 bornes fonte HT 80 H								
05C0000039	05C0000039	L	1	21	04	240,47	240,47	0,00	0,00
	Borne fonte Ht 80 D								
05C0000043	05C0000043	L	10	21	02	1 208,50	1 208,50	0,00	0,00
	Borne propreté 330 l								
05C0000044	05C0000044	L	1	21	04	1 157,15	1 157,15	0,00	0,00
	4 corbeilles à papier marron								

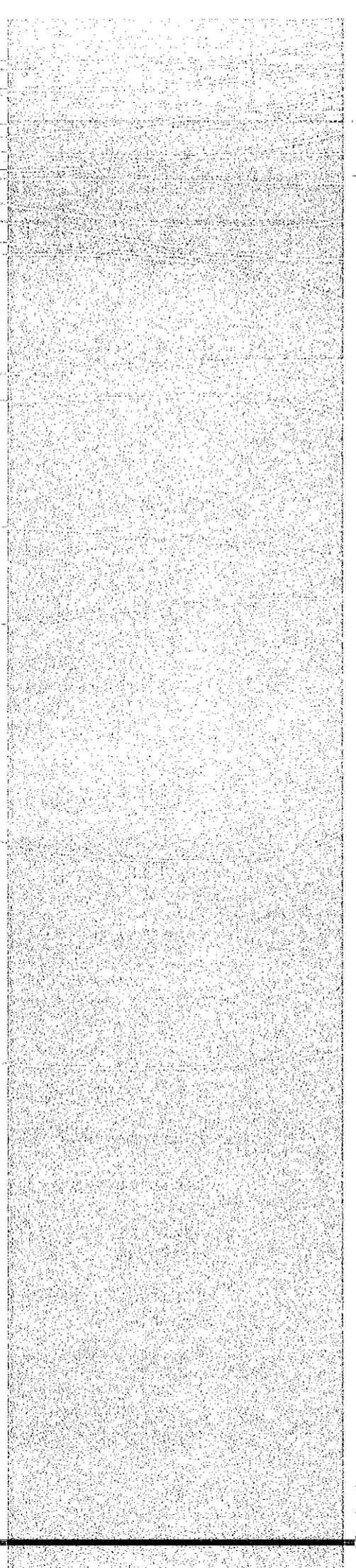
Liste des immobilisations
par compte d'immobilisation pour l'année 2005

Compte d'immobilisation : 2154

	L	5	21	02	1 209,95	1 209,95	0,00	0,00
05D0000026	L	5	21	02	1 209,95	1 209,95	0,00	0,00
1 Fauteuils champagne								
05D0000027	L	1	21	04	1 612,54	1 612,54	0,00	0,00
1 Fauteuils visiteurs champagne								
05D0000028	L	1	21	04	364,51	364,51	0,00	0,00
1 Table basse bois naturel 110 x 65								
05D0000029	L	1	21	04	681,93	681,93	0,00	0,00
1 Tables basses bois naturel 65 x 65								
05D0000030	L	1	21	04	609,04	609,04	0,00	0,00
1 Porte-manteaux dièse bois								
05D0000035	L	1	21	04	419,70	419,70	0,00	0,00
6 Chaises epoxy noir tissu bleu								
05D0000040	L	5	21	02	457,07	457,07	0,00	0,00
1 Rouleau porte décrochage four								
05D0000041	L	1	21	04	230,53	230,53	0,00	0,00
1 Une technique four de crémation								
05D0000042	L	1	21	04	184,42	184,42	0,00	0,00
1 Pièce lg 1 m four de crémation								
Total Compte 2154					394 211,95	313 030,12	16 054,57	65 127,26

2

**ANNEXE IV : attestations relatives aux polices
d'assurances souscrites.**



Gan Eurocourtage
4/6, avenue d'Alsace 92033 La Défense Cedex
Tél. 01 70 96 60 00 Compagnie française d'assurances et de
réassurances incendie, accidents et risques divers. Entreprise régie
par le Code des assurances. Société anonyme à directoire et conseil
de surveillance au capital de 8 055 564 €. Siège social : 8/10, rue
d'Astorg 75383 Paris cedex 08. 410 332 738 RCS Paris. APE 660B
www.gan-eurocourtage.fr



*Attestation d'assurance
de responsabilité civile*

La Société GAN Eurocourtage certifie que :

SA OGF
31 rue de Cambrai
75019 PARIS

Agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales :

- GROUPEMENT FUNERAIRE FRANCILIEN – G 2F
- SOMOHA SA
- CREMATORIUM DU GRAND DIJON SAS
- CREMATORIUM DE RENNES METROPOLE SAS
- PFL SARL
- PILOT-BOURDON SA
- CIE GENERALE DE POMPES FUNEBRES SAS-CGPF
- FUNERAIRE SAS
- OGF COURTAGE SAS

est titulaire d'un contrat n° 086.150.558

garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- Prestations funéraires, assistance aux familles après décès,
- Conception, réalisation, entretien et exploitation (y compris gestion déléguée) de cimetières, sites cinéraires, chambres funéraires, crématoriums ou tout site lié à l'activité funéraire,
- Fabrication, fourniture et commercialisation de produits monuments et articles funéraires,
- Activités de fabrication,
- Opérations de Prévoyance Funéraire,
- Toutes activités annexes inhérentes à l'exploitation d'une entreprise à but commercial, de relations publiques et publicitaires, à but social.

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation de la période pour laquelle elle est établie.

Fait à PARIS LA DEFENSE, le 2 avril 2010.
Pour la Société,

Gan Eurocourtage
Marché des Entreprises
Touffain Eurocourtage
4-6 avenue d'Alsace
92033 La Défense Cedex
Téléphone : 01 70 96 60 00

La garantie est accordée à concurrence des montants suivants et sous réserve des franchises absolues par sinistre suivantes.

Responsabilité civile « Exploitation »		
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	10 000 000 € par sinistre	3.049 € par sinistre
dont :		
- Faute inexcusable :	4 000 000 € par année d'assurance	Néant
- Dommages aux biens confiés :	152.450 € par sinistre	3.049 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	3.000 000 € par sinistre	3.049 € par sinistre
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	1.500 000 € par année d'assurance	3.049 € par sinistre

Responsabilité civile « Après livraison » « Travaux et prestations »		
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	10 000.000 € par année d'assurance	
dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	Inclus	3.049 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	3.000 000 € par sinistre et par année d'assurance	3.049 € par sinistre

Défense - Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours :	30 500 € par sinistre

DIOT

COURTIER D'ASSURANCES

40, RUE LAFFITTE 75307 PARIS CEDEX 09
TÉLÉPHONE 01 44 79 62 00 FAX 01 44 79 63 36
www.diot.fr

ATTESTATION

Nous soussignés DIOT S.A., 40 rue Laffitte - 75009 PARIS, certifions que la Société GROUPE OGF, agissant tant pour son compte que pour celui des ses filiales, a souscrit par notre intermédiaire des contrats TOUS DOMMAGES et PERTES D'EXPLOITATION Consécutives numéros 17.647.855 et 17.647.857 auprès de GAN EUROCOURTAGE, garantissant l'ensemble des biens lui appartenant et/ou dont elle serait responsable, contre tous événements et notamment :

- Incendie, explosions, foudre,
- Dommages électriques,
- Tempêtes, ouragans, cyclones, orage, grêle, neige,
- Chute d'appareils de navigation aérienne ou spatiale, mur du son,
- Action des fumées,
- Chocs de véhicules terrestres,
- Dégâts des eaux, gel,
- Grèves, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, de sabotage, de vandalisme, de malveillance, attentats,
- Vol,
- Bris de Glaces,
- Bris de Machines et Tous Risques Informatiques
- Tous autres événements que ceux ci-dessus, aux seules exclusions annexées aux contrats
- Catastrophes naturelles

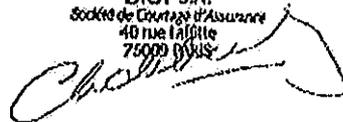
Sont également garantis :

- Risques localifs,
- Recours des voisins, locataires et/ou des tiers,
- Pertes Indirectes,
- Pertes de loyers/perce d'usage,
- Frais de déblais, démolition, de reconstitution,
- Honoraires d'experts.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager les assureurs au-delà des limites, franchises, clauses et exclusions des polices précitées. Elle est valable pour la période du 1er Avril 2010 au 1^{er} Avril 2011 sous réserve de modification et/ou suspension et/ou résiliation des garanties.

Fait à Paris, le 2 avril 2010

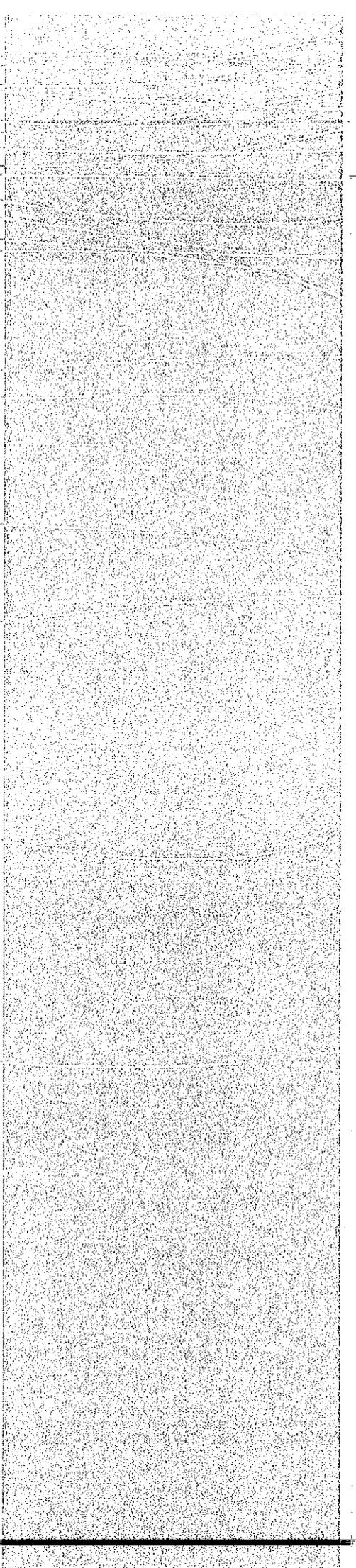
DIOT S.A.
Société de Courtage d'Assurance
40 rue Laffitte
75009 PARIS



partenaire d'EOS RISQ

DIOT SOCIÉTÉ DE COURTAGE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES. SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 1 020 800 €. 582 013 736 RCS PARIS - N° TVA FR 52 582 013 736 - N° ORIAS 07 009 129 - SITE WEB ORIAS - WWW.ORIAS.FR ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIÈRE CONFORMES AU CODE DES ASSURANCES. SOUS LE CONTRÔLE DE L'ACAM, AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES G1, RUE TAIBOUT 75009 PARIS

ANNEXE V : tableau actualisé de l'évolution des indices utilisés dans les formules d'indexation



1 Accueil 2 Bases de do... 3 Indices et ... 4 Bulletin st... Salaires, revenus et charges sociales - Salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés (indices trimestriels) - Activités économiques - Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien

Salaires, revenus et charges sociales - Salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés (indices trimestriels) - Activités économiques - Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien

Identifiant : 1567441

Mise à jour du 12/10/2010

- Tableau
- Graphique
- Informations

Tableau

Télécharger au format csv

Période	Année	Valeur	Remarque
30 juin	2010	103,1	
31 mars	2010	102,8	
31 décembre	2009	102,0	
30 septembre	2009	101,8	
30 juin	2009	101,2	
31 mars	2009	100,9	
31 décembre	2008	100,0	
30 septembre	2008	99,7	
30 juin	2008	98,8	
31 mars	2008	98,0	

[Accueil](#) [Bases de do...](#) [Indices et ...](#) [Bulletin st...](#) IP de production de l'industrie pour le marché français - Prix départ usine - Grands regroupements industriels (MIGS) - Énergie

■ IP de production de l'industrie pour le marché français - Prix départ usine - Grands regroupements industriels (MIGS) - Énergie

Identifiant : 1570147

Mise à jour du 30/11/2010

- Tableau
- Graphique
- Informations

Tableau

- Télécharger au format csv

Période	Année	Valeur	Remarque
Octobre	2010	121,3	Provisoire
Septembre	2010	118,1	Provisoire
Août	2010	117,7	Provisoire
Juillet	2010	117,5	
Juin	2010	117,4	
Mai	2010	117,4	
Avril	2010	118,8	
Mars	2010	115,6	
Février	2010	113,7	
Janvier	2010	113,5	
Décembre	2009	111,8	

FSD - Frais et services divers
FSD1 - Frais et services divers - modèle de référence n°1

Base 100 en juillet 2004

L'ESSENTIEL COMPOSITION & HISTORIQUE

Imprimer 

DERNIERE VALEUR CONNUE

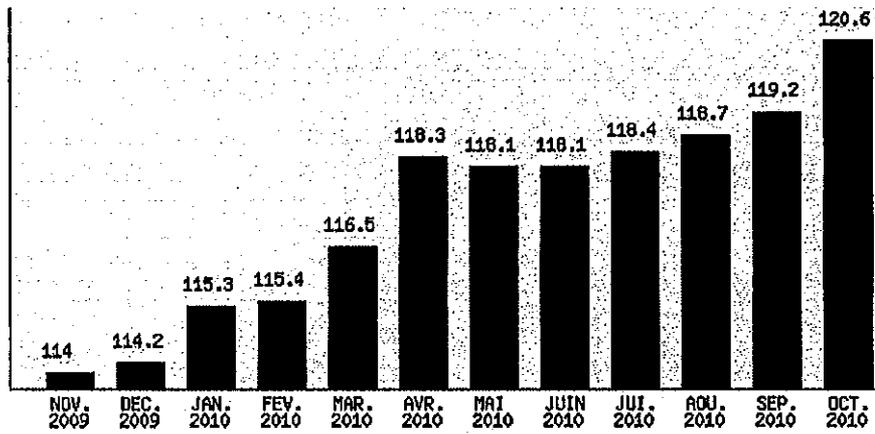


FSD / FSD1

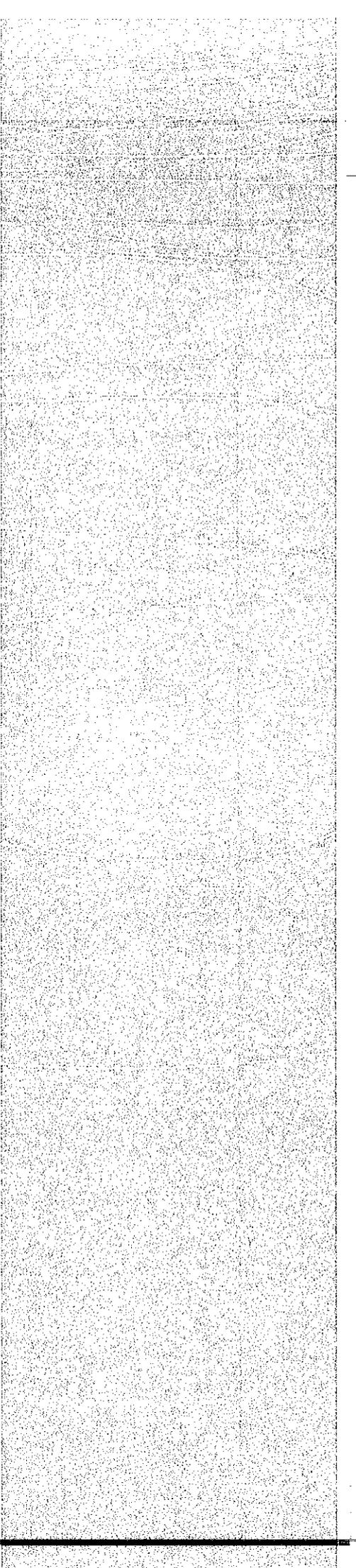
Date	Valeur	M-1	M/M-1	M-12	M/M-12
	120,6	119,2	+ 1,17 %	113,6	+ 6,16 %

Date de mise en ligne : 30/11/2010

EVOLUTION DES DERNIERS MOIS



ANNEXE VI : état du personnel (Etat DADS, format pré-TDS).





Accueil | FAQ

*Déclaration
Recep
du 01.02.2011 V1002*

DADS-U
Bilan de
contrôle
DADS-U
acceptées

Consultation d'un bilan de contrôle



Utilisateur : 54207679900148 MIKUS STEPHANE
STEPHANE - PARIS

Documentation
DADS-U

Se
déconnecter

Numéro de transfert	1554340
Date du transfert	2011-02-01 11:03:26.0
Emetteur (S10)	54207679900148
Nombre de caractères	17180541
Nombre de salariés (*)	7762
Avis de dépôt	0007719472
Type de déclaration	NET-DADSU
Mnémonique	
Etat	DADS acceptée au titre de TDS et des IRC

Afficher les statistiques

Afficher le bilan

(*) Il s'agit du nombre de structures S30.G01



DADS-U
Bilan de
contrôle
DADS-U
acceptées

Edition du bilan de controle



**Aucune anomalie n'a été détectée sur votre fichier
DADS numéro 1554340**

Documentation
DADS-U

Se
déconnecter



DADS-U

Bilan de contrôle
DADS-U acceptées

Statistiques d'un fichier NET-DADSU



Documentation DADS-U

Se déconnecter

CTDS	PARIS
Utilisateur (connexion)	54207679800148
Emetteur (S10,G01)	54207679800148
Numéro du fichier	1654340
Type de fichier	fichier réel
Date d'édition	01.02.2011-11:28:06

Liste des entreprises

SIREN	Raison sociale	Exercice	Nature	Type	Fraction	Salariés	Honoraires	Réponse contrôle TDS
542076798	OMNIUM DE GESTION ET DE FINANCEMENT	2010	01	51	11	7674	0	acceptée
337656686	GROUPEMENT FUNERAIRE FRANCIEN	2010	01	51	11	14	0	acceptée
451228518	CREMATORIUM CLERMONT COMMUNAUTE	2010	01	51	11	4	0	acceptée
451309563	CREMATORIUM DU GRAND DIJON	2010	01	51	11	4	0	acceptée
451228583	CREMATORIUM DE RENNES METROPOLE	2010	01	51	11	4	0	acceptée
390506426	COMITE D'ENTREPRISE D'OGF	2010	01	51	11	3	0	acceptée
362823025	OGF COURTAGE	2010	01	51	11	59	0	acceptée

Mikus, Stéphane

De: dadsu.prod.supervision@gip-mds.fr
Envoyé: mardi 1 février 2011 11:06
À: Mikus, Stéphane
Objet: Certificat de conformité : Envoi DADS-U du 01/02/2011 à 10:44 (avis de dépôt n° 7719472)

La ou les déclarations de votre envoi DADS-U réel, présentées ci-dessous, sont valides aux contrôles de forme et de cohérence appliqués par net-entreprises (norme V08R10).

IMPORTANT :

Dans le cas de déclarations complètes, TDS seuls ou honoraires seuls, seule l'acceptation par la CNAV après application des contrôles métiers vous libère de vos obligations déclaratives.

SIREN RAISON SOCIALE	Nature Type	Fraction	Période de référence	Liste des OPS concernés
542 076 799 OMNIUM DE GESTION ET DE FINANCEMENT	Complète Normale	1/1	du 01/01/2010 au 31/12/2010	CNAV - TDS G022 - Groupe MEDERIC G061 - Groupe NOVALIS TAITBOUT
337 658 686 GROUPEMENT FUNERAIRE FRANCILIEN	Complète Normale	1/1	du 01/01/2010 au 31/12/2010	CNAV - TDS G022 - Groupe MEDERIC G061 - Groupe NOVALIS TAITBOUT
451 226 518 CREMATORIUM CLERMONT COMMUNAUTE	Complète Normale	1/1	du 01/01/2010 au 31/12/2010	CNAV - TDS G061 - Groupe NOVALIS TAITBOUT
451 309 553 CREMATORIUM DU GRAND DIJON	Complète Normale	1/1	du 01/01/2010 au 31/12/2010	CNAV - TDS G061 - Groupe NOVALIS TAITBOUT
451 226 583 CREMATORIUM DE RENNES METROPOLE	Complète Normale	1/1	du 01/01/2010 au 31/12/2010	CNAV - TDS G061 - Groupe NOVALIS TAITBOUT
390 506 426 COMITE D'ENTREPRISE D'OGF	Complète Normale	1/1	du 01/01/2010 au 31/12/2010	CNAV - TDS G022 - Groupe MEDERIC G061 - Groupe NOVALIS TAITBOUT
352 823 025 OGF COURTAGE	Complète Normale	1/1	du 01/01/2010 au 31/12/2010	CNAV - TDS G022 - Groupe MEDERIC G061 - Groupe NOVALIS TAITBOUT

* PLEIDES EDITION COMPLETE FICHIER DADS-U SOCIETE : 093 P90 *

* DATE D'EDITION 31/01/2011 SOPRA Group PAGE : 424 *

* STE ETAB MATRICULE * NO STRUCTURE { RUBRIQUE|PELGE| DESIGNATION ! CONTENU DU FICHIER DADS-U *

* 093 * S20.G01.00 !.001 ! | SIREN ! 451309553

* 093 * S20.G01.00 !.002 ! | RAISON SOCIALE ! CREMATORIUM DU GRAND DIJON

* 093 * S20.G01.00 !.003.001! | DEBUT PERIODE ! 01012010 (jimmssaa)

* 093 * S20.G01.00 !.003.002! | FIN PERIODE ! 31122010 (jimmssaa)

* 093 * S20.G01.00 !.004.001! | NATURE DECLARATION ! 01 TDS IRC PREVOYANCE ASSUR.

* 093 * S20.G01.00 !.004.002! | TYPE DECLARATION ! 51 Déclaration normale

* 093 * S20.G01.00 !.005 ! | N.FRACTION DECLARAT ! 11 Déclaration non fractionnée

* 093 * S20.G01.00 !.007 ! | TYPE DE MONNAIE ! EUR euros

* 093 * S20.G01.00 !.008 ! | NIC ETAB. SIEGE ! 00027

* 093 * S20.G01.00 !.009.003! | NUMERO DANS LA VOIE ! 0081

* 093 * S20.G01.00 !.009.006! | NATURE NOM VOIE ! D'AUXONNE

* 093 * S20.G01.00 !.009.007! | CODE INSEE COMMUNE ! 21231

* 093 * S20.G01.00 !.009.009! | NOM DE LA COMMUNE ! DIJON

* 093 * S20.G01.00 !.009.010! | CODE POSTAL ! 21000

* 093 * S20.G01.00 !.009.012! | BUREAU DISTRIBUTEUR ! DIJON

* 093 * S20.G01.00 !.017.001! ! DESTIN.DECOMP POINT ! 01 code destinataire domicile du salarié
 * 093 * S20.G01.00 !.017.002! ! PREMIER CODE TRI ! 31 tri par code postal
 * 093 * S20.G01.00 !.018 ! ! PERIODICITE DECLARAT ! A00 annuelle

* P L E I A D E S EDITION COMPLETE FICHER DADS-U SOCIETE : 093 P90 *

* DATE D'EDITION 31/01/2011 SOPRA Group PAGE : 425 *

* TOTALISATIONS PAR ETABLISSEMENT *

* STE ETAB * NO STRUCTURE ! LIBELLE CARDINALITE ! NO RUBRIQUE ! PLGE! DESIGNATION ! MONTANTS *

* 093	212316	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.021	!	N.HEURES TRAVAILLEES	!	5 983,00*
* 093	212316	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.022	!	NOMBRE HEURES PAYEES	!	7 417,00*
* 093	212316	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.029.001	!	BASE BRUTE SECU.	!	88 314,00*
* 093	212316	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.030.001	!	B.LIMITEE PLDS SECU.	!	88 314,00*
* 093	212316	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.032.001	!	C.S.G. REVENUS ACT.	!	92 963,00*
* 093	212316	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.033.001	!	C.R.D.S.	!	92 963,00*
* 093	212316	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.035.001	!	BASE BRUTE FISCALE	!	88 311,00*
* 093	212316	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.044.001	!	MT FRAIS PROFESSION.	!	261,00*
* 093	212316	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.063.001	!	REV.ACTIVITE NET IMP	!	69 705,00*
* 093	212316	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.073.001	!	REMUN. HS ET HC EXO.	!	1 846,00*

* 093 212316 * S41.G01.06.33 ! 33 REDUCTION FILLON ! S41.G01.06.002.001 ! BASE BRUTE ! 61 628,00*
 * 093 212316 * S41.G01.06.33 ! 33 REDUCTION FILLON ! S41.G01.06.003.001 ! BASE PLAFONNEE ! 61 628,00*
 * 093 212316 * S41.G30.10.A ! CAS 1 : PARTICIPATION ! S41.G30.10.002.001 ! MONTANT EPARGNE SAL ! 5 733,00*
 * 093 212316 * S41.G30.15.A ! FINANCEMENT DES TITRES RESTAUR ! S41.G30.15.002.001 ! MT PARTICIP. PATRON. ! 2 625,00*
 * 093 212316 * S41.G30.35 ! ! S41.G30.35.004.001 ! MT REDUC.COT.SALARI ! 398,00*
 * 093 212316 * S41.G30.35 ! ! S41.G30.35.005.001 ! MT DEDUC.COT.PATRON. ! 192,00*
 * 093 212316 * S41.G30.36.A ! REMUNERATION DES HEURES SUPPLE ! S41.G30.36.002.001 ! MT REMUN. BRUTE EXO. ! 1 847,00*
 * 093 212316 * S41.G30.36.A ! REMUNERATION DES HEURES SUPPLE ! S41.G30.36.003 ! ! NB HEURES OU JOURS ! 127,89*
 * 093 212316 * S80.G62.05 ! ! S80.G62.05.002.001 ! TOTAL BASE ! 88 314,00*
 * 093 212316 * S80.G62.10 ! ! S80.G62.10.003.001 ! TOTAL BASE (TOTALE) ! 88 314,00*

* PLEI ADES EDITION COMPLETE FICHER DADS-U SOCIETE : 093 P90 *

* DATE D'EDITION 31/01/2011 SOPRA Group PAGE : 426 *

* TOTALISATIONS SOCIETE *

* STE ETAB * NO STRUCTURE ! LIBELLE CARDINALITE ! NO RUBRIQUE ! PLGEI DESIGNATION ! MONTANTS *

* 093 * S41.G01.00 ! ! S41.G01.00.021 ! ! N.HEURES TRAVAILLEES ! 5 983,00*
 * 093 * S41.G01.00 ! ! S41.G01.00.022 ! ! NOMBRE HEURES PAYEES ! 7 417,00*
 * 093 * S41.G01.00 ! ! S41.G01.00.029.001 ! BASE BRUTE SECU. ! 88 314,00*

* 093	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.030.001!	!	BLIMITEE PLDS SECU. !	88 314,00*
* 093	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.092.001!	!	C.S.G. REVENUS ACT. !	92 963,00*
* 093	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.093.001!	!	C.R.D.S. !	92 963,00*
* 093	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.035.001!	!	BASE BRUTE FISCALE !	88 311,00*
* 093	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.044.001!	!	MT FRAIS PROFESSION. !	261,00*
* 093	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.063.001!	!	REV. ACTIVITE NET IMP !	69 705,00*
* 093	* S41.G01.00	!	S41.G01.00.073.001!	!	REMUN. HS ET HC EXO. !	1 846,00*
* 093	* S41.G01.06.33	!	S41.G01.06.002.001!	!	BASE BRUTE !	61 628,00*
* 093	* S41.G01.06.33	!	S41.G01.06.003.001!	!	BASE PLAFONNEE !	61 628,00*
* 093	* S41.G30.10.A	!	S41.G30.10.002.001!	!	MONTANT EPARGNE SAL. !	5 733,00*
* 093	* S41.G30.15.A	!	S41.G30.15.002.001!	!	MT PARTICIP. PATRON. !	2 625,00*
* 093	* S41.G30.35	!	S41.G30.35.004.001!	!	MT REDUC.COT.SALARI. !	398,00*
* 093	* S41.G30.35	!	S41.G30.35.005.001!	!	MT DEDUC.COT.PATRON. !	192,00*
* 093	* S41.G30.36.A	!	S41.G30.36.002.001!	!	MT REMUN. BRUTE EXO. !	1 847,00*
* 093	* S41.G30.36.A	!	S41.G30.36.003	!	NB HEURES OU JOURS !	127,89*
* 093	* S80.G62.05	!	S80.G62.05.002.001!	!	TOTAL BASE	88 314,00*
* 093	* S80.G62.10	!	S80.G62.10.003.001!	!	TOTAL BASE (TOTALE) !	88 314,00*

**ANNEXE VII : Conventions passées avec la ou les
maisons mères (convention d'assistance générale,
mise à disposition de personnel, conventions de
compte courant, conventions de prestations de
service, etc.)**

**LISTE DES CONVENTIONS PASSES ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE
OGF ET CGD**

- Convention d'assistance en ressources humaines, informatique, fiscalité, comptabilité et juridique,
- Avenant1 à la convention d'assistance en ressources humaines, informatique, fiscalité, comptabilité et juridique,
- Convention de gestion centralisée de trésorerie,
- Convention relative au régime fiscal des groupes de sociétés, conclue entre CGD et Financière LILAS IV SAS, du 24 avril 2008

ANNEXE VIII : Extrait K bis à jour



GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

21/04/2011

JUSTIFICATIF
INFOGREFFE

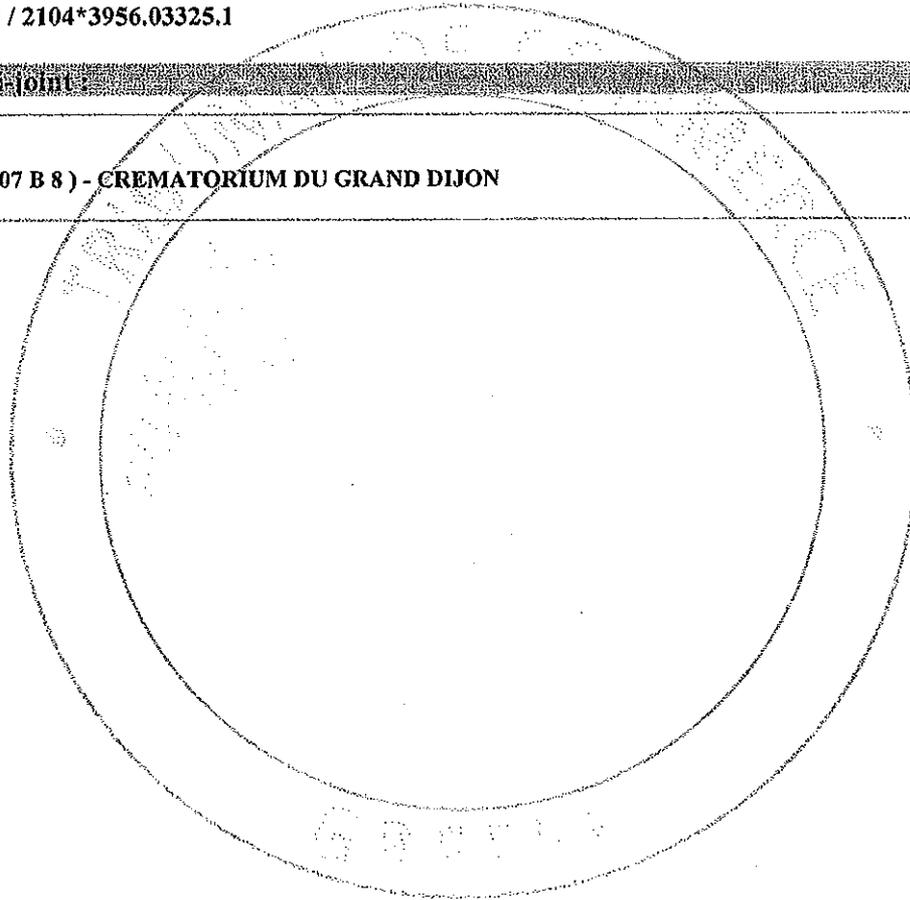
BP 69 - 21072 DIJON CEDEX
03.80.70.45.51
minitel 3617 infogreffe
www.infogreffe.fr

OGF Mr HANOCA Julien
OGF DIRECTION DES CREMATORIUMS
31 RUE DE CAMBRAI
75019 PARIS

V/Réf : h/CREMA
N/Réf : W3956.0000 / 2104*3956.03325.1

Veuillez trouver ci-joint :

EXTRAIT RCS
C/ : B 451 309 553 - (07 B 8) - CREMATORIUM DU GRAND DIJON



LELELE

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 21 Avril 2011

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : CREMATORIUM DU GRAND DIJON
Numéro d'identification : R.C.S. DIJON 451 309 553 - N° de Gestion 2007-B 8
Date d'immatriculation : 04 Janvier 2007

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société par actions simplifiée (Associé unique)
Capital : 37 000.00 EUR (fixé)
Adresse du siège : 81, rue d'Auxonne - 21000 Dijon
Durée de la société : du 04 Janvier 2007 au 26 Décembre 2102
Date de clôture de l'exercice : 31 Mars
Dépôt de l'acte au greffe : le 04 Janvier 2007 sous le numéro 2007A52
Journal d'annonces légales : LE JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE, le 25 Décembre 2006
DEPOT ACTE CONSTITUTIF AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS LE 26/12/2003 SOUS LE NUMERO 025988 - ANNONCE LEGALE CONSTITUTIVE : "LES PETITES AFFICHES" DU 22/12/2003

ADMINISTRATION

Président Monsieur LEROUGE Philippe William Claude
né(e) le 27 Mai 1960 à LE MANS (72), de nationalité FRANCAISE
demeurant 37, Richmond Hill Road - Edgbaston - ROYAUME UNI BIRMINGHAM B15 3 RR - ROYAUME-UNI

Directeur général délégué Monsieur TESSIER Eric Maurice Raymond
né(e) le 15 Octobre 1965 à TOURY (28), de nationalité FRANCAISE
demeurant 16, rue Boileau - 21130 Auxonne

Commissaire aux comptes titulaire DELOITTE ET ASSOCIES SA
R.C.S. PARIS 572 028 041
Société à responsabilité limitée
185 C, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Commissaire aux comptes suppléant BEAS SARL
R.C.S. NANTERRE 315 172 445
Société à responsabilité limitée
7/9, VIL HOUSSAY - 92200 NEUILLY SUR SEINE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Origine de l'activité ou de l'établissement : Déjà constituée, la société transfère son siège de PARIS (75019), 31 RUE DE CAMBRAI, à DIJON (21000), 81 RUE D'AUXONNE, à compter du 12/12/2006
Activité : Toutes opérations de crémation
Adresse : RD 126, route de Chevigny - 21000 Dijon
Date de début d'exploitation : 01 Janvier 2007
Mode d'exploitation : Exploitation directe

ANNEXES

03 Août 2010 - N°I-5575

Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 07/07/2010 :
Nouveau : TESSIER Eric Maurice Raymond, Directeur général délégué

POUVOIRS : le directeur général délégué assume sous sa responsabilité la direction de la société dans la limite de l'objet social et dans la limite des domaines suivants : en matière de gestion du personnel (notamment recrutement sanction disciplinaire licenciement respect des dispositions législatives et réglementaires en matière sociale de la convention collective nationale des pompes funèbres du règlement intérieur de la société de toutes dispositions conventionnelles et contractuelles applicables ainsi que des usages (notamment la réglementation et les textes applicables en matière de durée du travail d'affichages obligatoires et de tenue des registres de santé des salariés au travail (visites médicales...)) et de formation nécessaire à l'exercice des métiers) en matière d'hygiène et de sécurité du travail (notamment respect des conditions d'hygiène de sécurité et des conventions de travail respect de la bonne exécution et la surveillance du travail des salariés respect de la réglementation en matière d'environnement (notamment en matière de traitements des déchets de quantité de polluants contenus dans les rejets gazeux à l'atmosphère déchets issus de la crémation...)) contrôle de l'entretien d'utilisation et de la conformité à la réglementation. Des matériaux et de l'outillage ainsi que des engins et véhicules utilisés par le personnel identification et évaluation des risques existants en matière de gestion des représentants du personnel (notamment délégués syndicaux du personnel membres du comité d'entreprise et de groupe membres du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, conseillers prud'hommaux candidats aux élections professionnelles) en matière de réglementation économique et professionnelle (notamment application de la réglementation concernant l'affichage des prix la régularité de la facturation les opérations publicitaires l'information du consommateur dans le cadre de la politique générale définie par l'entreprise réglés du droit de la concurrence et des ententes commerciales réglementation découlant de la loi Informatique et liberté du 06 janvier 1978 ainsi que des recommandations de la cnil dans ce domaine en matière de réglementation funéraire (cgct notamment respect des formalités relatives aux habitations funéraires préfectorales. Application de la loi du 08 janvier 1993 et de ses décrets et circulaires d'application et notamment respect des conditions de capacité professionnelle du personnel de la société conformité du crématorium et en particulier respect de toute réglementation applicable) en matière de réglementation comptable (notamment procédures visant à tenir une comptabilité conforme aux règles fiscales et comptables notamment à celles issues du code général des impôts et du code de commerce principes fondamentaux de la comptabilité (régularité sincérité et donnant une image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat) en procédant notamment à des évaluations raisonnables et prudentes licites à tous égards des documents émis sous sa responsabilité (notamment factures et tarifs)

DOMICILIATION

Contrat de domiciliation passé en application des articles R123-167 et R123-169 du Code de Commerce avec :
OGF AVEC LA FACULTE D'UTILISER A SON GRE LES ANCIENNES DENOMINATIONS : LA MODERNE ET/OU OMNIUM DE GESTION ET DE FINANCEMENT (OGF) ET OU : POMPES FUNEBRES GENERALES (PGF)
542 076 799 (1999 B 173)

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 2 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

21/04/2011

LE GREFFIER :

